



Archives nationales d'outre-mer

(Aix-en-Provence)

**Projet scientifique, culturel et éducatif
PSCE 2020-2024**

Table des matières

INTRODUCTION.....	6
<i>Organisation.....</i>	6
<i>Bâtiments.....</i>	6
A. <i>Historique.....</i>	6
B. <i>Occupation de l'espace.....</i>	6
<i>Les fonds d'archives.....</i>	7
AXE 1. Mieux connaître les publics, développer les partenariats culturels, pédagogiques, scientifiques et institutionnels des ANOM.....	8
<i>État des lieux.....</i>	8
A. <i>Site institutionnel.....</i>	8
B. <i>Le public.....</i>	8
C. <i>Réseaux sociaux.....</i>	8
D. <i>Service éducatif.....</i>	8
E. <i>Expositions et publications. Participation à des colloques.....</i>	9
F. <i>Partenariats scientifiques.....</i>	10
<i>Objectifs.....</i>	11
A. <i>Mettre les usagers des ANOM au centre des préoccupations.....</i>	11
1. <i>Mieux connaître les publics des ANOM.....</i>	11
2. <i>Accueillir les Journées de l'étudiant.....</i>	11
3. <i>Mieux faire connaître aux chercheurs la spécificité des ANOM.....</i>	12
4. <i>Se rapprocher de la DRAC PACA pour développer l'inscription des ANOM dans des manifestations nationales.....</i>	12
5. <i>Participer à toute manifestation susceptible de faire connaître les ANOM.....</i>	12
6. <i>Développer un autre réseau social.....</i>	12
7. <i>Poursuivre des expositions-dossiers et des publications.....</i>	12
B. <i>Développer une offre éducative en direction des classes et des enseignants.....</i>	13
C. <i>Développer l'accueil ou la participation à des événements scientifiques.....</i>	14
1. <i>Avec les partenaires universitaires.....</i>	14
2. <i>Avec d'autres partenaires culturels.....</i>	15
3. <i>Avec des associations locales ou des fondations.....</i>	15
D. <i>Inscrire plus fortement les ANOM dans le réseau des services d'archives et créer des liens pérennes.....</i>	16
1. <i>Avec les deux autres SCN.....</i>	16
2. <i>Avec les services d'archives départementales et les services d'archives outre-mer.....</i>	16
AXE 2. Affirmer la place des ANOM dans le champ de la mémoire partagée.....	17
<i>État des lieux.....</i>	17
<i>Objectifs.....</i>	17
A. <i>Développer les actions dans le domaine de la mémoire partagée.....</i>	17
Sénégal.....	17
Vietnam.....	18
Laos.....	18
Madagascar.....	18
Haïti.....	18
Algérie (voir l'annexe 3 listant l'ensemble des actions à mener concernant les fonds relatifs à l'Algérie).....	18
B. <i>Développer des liens avec les institutions archivistiques des pays anciennes puissances coloniales.....</i>	19
AXE 3- Développer l'accès aux archives.....	20
<i>État des lieux.....</i>	20

A. Historique des collections.....	20
B. Situation en matière de classement.....	22
C. Le portail IREL (Instruments de recherche en ligne).....	22
D. Instruments de recherche (IR).....	24
E. Situation en matière de numérisation.....	24
Objectifs.....	26
A. Mettre en place un système d'information intégré et cohérent afin de remplacer Archipels (gestion des lecteurs et des communications) et IREL (à l'exception des bases de données).....	26
B. Résorber les arriérés de classement.....	26
1. S'appuyer sur le récolement des ANOM.....	26
2. Définir une méthodologie de classement commune et partagée entre tous les agents scientifiques des ANOM.....	27
3. Modifier l'organisation du travail en privilégiant le travail collectif.....	27
4. Accompagner les classements réalisés en interne de travaux menés avec des prestataires sous le contrôle des cadres scientifiques des ANOM.....	27
C. Lancer un chantier de rétro-conversion des IR conservés en salle de lecture.....	28
D. Accélérer la mise en ligne des fonds numérisés.....	28
E. Reprendre et développer la numérisation des fonds.....	28
1. Poursuite de la numérisation des séries du premier empire colonial	28
2. Généalogie et histoire familiale	29
3. Fonds algériens.....	29
4. Numérisation des films.....	30
5. Numérisation des plaques de verre.....	30
F. Définir une stratégie concernant la base de données « Personnes et familles » et la base géographique.....	30
1. La base « Personnes et familles ».....	30
2. La base géographique.....	31
G. Améliorer les recherches administratives.....	31
H. Développer les projets collaboratifs.....	32
AXE 4. Améliorer les conditions de conservation des archives.....	33
État des lieux des bâtiments.....	33
État des lieux de conservation des archives.....	33
Objectifs.....	33
A. Mettre en place une politique de conservation préventive.....	33
B. Améliorer et sécuriser les conditions de conservation des fonds d'archives dans les magasins.....	34
Annexe 1 : Organigramme des ANOM.....	35
Annexe 2 : Les ANOM en chiffres (2019).....	36
Annexe 3 : Archives relatives à l'Algérie, classements, numérisations et mises en ligne : bilan et perspectives 2017-2024.....	37



Griaule, Marcel, Gallois, Emile, Costumes de l'Union française, Paris, 1946.
FR ANOM Res B 13840

La création du Dépôt des Archives d'outre-mer à Aix-en-Provence en 1966 avait pour objectif de rassembler en un seul lieu des documents qui avaient pour seul point commun d'avoir été produits par l'administration française hors la métropole, c'est-à-dire dans les anciennes colonies françaises et l'Algérie. Le transfert à Aix-en-Provence en 1986 des archives produites par les différents ministères ayant eu les colonies et l'Algérie dans leur portefeuille, permettait de donner au centre une visibilité nationale et une identité qui s'est concrétisée rapidement par l'afflux de chercheurs du monde entier.

Sous l'impulsion des Archives de France, les ANOM ont joué un rôle de pionnier dans la mise à disposition des ressources scientifiques et généalogiques via internet (documents numérisés, instruments de recherche, bases de données). Mais le cœur de leur travail est aussi la réponse au quotidien à des demandes relatives à la délivrance de certificats, d'attestations liées à l'état civil ou à la condition des personnes pour faire valoir un droit, à la reconnaissance d'un statut personnel, autant de rappels des liens qui continuent d'exister entre la France et ses anciens territoires outre-mer, 60 ans après les décolonisations.

Les ANOM ont connu pendant quelques années des difficultés qui ont entraîné une mission spéciale d'un inspecteur des patrimoines dans le cadre d'un « processus de retour au dialogue » et d'une mission d'inspection sur la politique scientifique en 2017-2018.

La rédaction de ce premier PSCE s'est avérée nécessaire pour donner une nouvelle dynamique au centre et une identité qui dépasse la problématique unique de la colonisation/décolonisation. On peut en effet mentionner les enjeux que sont la prise en compte de la présence de la France à l'étranger, de la Francophonie, des dialogues interculturels et inter confessionnels, des coopérations dans le domaine de l'aménagement des territoires, de la construction publique etc.

Le PSCE va permettre de lancer de grands chantiers qui s'inscrivent dans le cadre stratégique commun de modernisation des archives et les priorités du ministère de la Culture, et de redéfinir la place des ANOM tant dans la ville qu'au niveau national et international.

INTRODUCTION

Organisation

Les Archives nationales d'outre-mer (ANOM) sont un service à compétence nationale (SCN) créé par arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 24 décembre 2006, et rattaché au Service interministériel des Archives de France (SIAF).

Les ANOM sont organisées en 4 grands secteurs selon l'organigramme adopté en CHSCT le 11 octobre 2016.

- le secrétariat général, dont dépendent les finances, le secrétariat, la logistique, la sécurité et le bâtiment ainsi que l'informatique ;
- le département des publics et des systèmes d'information, constitué du pôle des publics et de celui des systèmes d'information ;
- le département des fonds, dont dépend la bibliothèque, et qui est organisé en deux pôles : celui du classement et celui des recherches ;
- le département restauration et image, qui comprend un pôle restauration et un pôle image correspondant chacun à un atelier spécifique.

Par ailleurs, afin de mettre en valeur deux orientations significatives du service, ont été créés auprès de la direction, deux pôles, à savoir un pôle d'action culturelle (PAC), et un chargé de mission Conservation préventive.

Bâtiments

A. Historique

Les Archives nationales d'outre-mer sont installées depuis 1966 à Aix-en-Provence. La construction d'un bâtiment s'est accélérée avec le retour en France d'archives des anciens territoires français et la nécessité de regrouper l'ensemble de ces archives jusqu'alors dispersées et conservées dans des conditions précaires partout en France.



Bâtiment de 1966

Elles ont connu une première extension en 1986, à l'occasion du déménagement des archives de l'ancien ministère des Colonies (section outre-mer de la rue Oudinot à Paris), puis une deuxième en 1996 lors du réaménagement de la zone réservée au public (accueil, salle de lecture, salle d'exposition) et des bureaux.

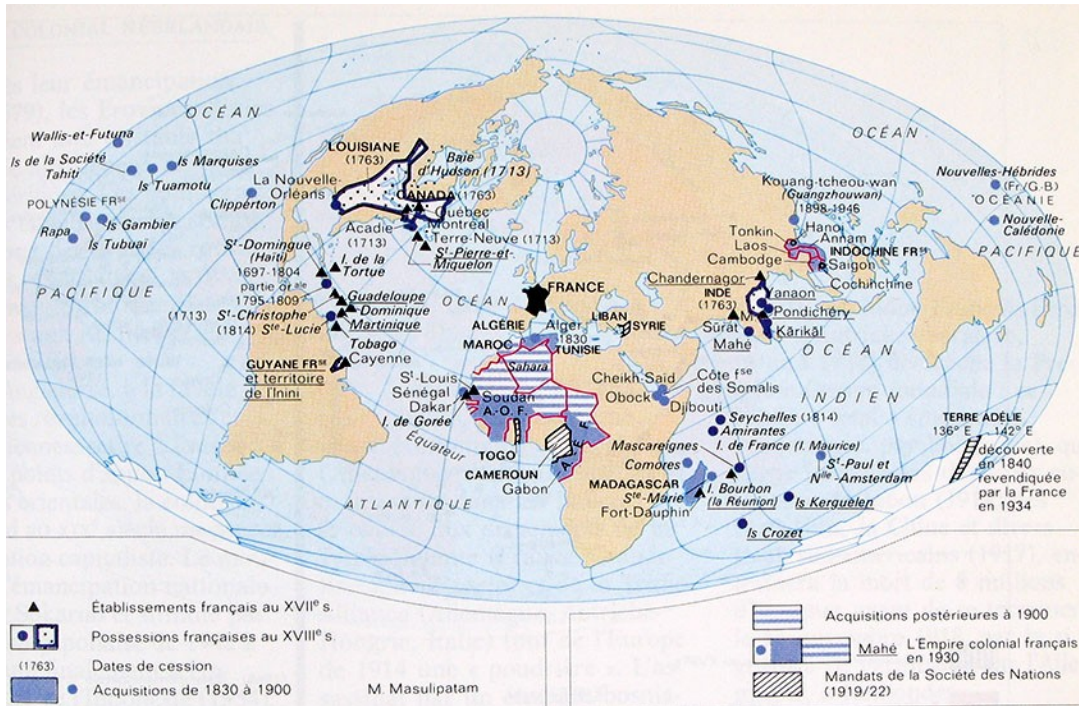
B. Occupation de l'espace

Les ANOM sont un dépôt clos et ne sont pas en situation de saturation du point de vue de l'occupation de l'espace. Sur les 42 km.l. équipés, 37 sont aujourd'hui occupés, et la collecte ne porte plus que sur des petits fonds publics retrouvés occasionnellement et de manière fortuite, ou sur des versements réguliers mais d'importance restreinte (état civil, registres matricules). Des entrées par voie extraordinaire de fonds

privés dont l'importance varie, de cartes et plans, de photographies ou d'ouvrages, viennent enrichir chaque année les collections du service.

Les fonds d'archives

Les ANOM comptabilisent 37 km.l de documents concernant plus de 40 pays des 5 continents. Outre les deux grands ensembles archivistiques intitulés fonds ministériels et fonds rapatriés, les ANOM conservent des archives privées et d'entreprises relatives à l'outre-mer, une bibliothèque (plus de 120 000 titres), une iconothèque (140 000 photographies sous tous supports) et une cartotheque spécialisées (60 000 cartes et plans).



Carte de l'empire colonial français à son apogée dans DUBY, Georges, Atlas historique. L'histoire du monde en 334 cartes, Paris, 1996

AXE 1. Mieux connaître les publics, développer les partenariats culturels, pédagogiques, scientifiques et institutionnels des ANOM

État des lieux

A. Site institutionnel

Le site institutionnel des ANOM existe en version française et en version anglaise. Il présente le service et le bâtiment (histoire et architecture), les fonds, les actualités, des renseignements pratiques pour les lecteurs et les internautes, une rubrique dédiée aux dons de documents (procédure et dernières entrées) et une autre consacrée à l'action culturelle.

Le site internet est fondamental pour la visibilité des ANOM.

2019	Site institutionnel	IREL
Nombre de pages vues	582457	55344221
Nombre de visites	198849	1248192
Nombre de visiteurs uniques	136834	605976

B. Le public

En 2019, les ANOM ont accueilli 1752 lecteurs soit 5763 séances de travail au cours desquelles ont été communiqués 18302 documents. Les lecteurs universitaires représentent 47,6 % des inscrits, les généalogistes amateurs 24,4 %, un ensemble qualifié « autres » 27,4% incluant des recherches professionnelles, aide à un autre lecteur, recherches individuelles...

Parmi les chercheurs étrangers, les Algériens constituent la majorité. Ils sont suivis par les Nord-américains. L'enregistrement des lecteurs permet de faire des statistiques sur les finalités et les sujets de recherche.

C. Réseaux sociaux

Les ANOM sont présentes depuis deux ans sur les réseaux sociaux (Twitter). À ce jour le compte a plus de 1800 abonnés. En deux ans, plus de 1500 tweets ont été postés. La réactivité permet de tisser des liens avec d'autres institutions culturelles ou médias. Elle a ainsi permis la réalisation d'une émission de France Culture « La Fabrique de l'histoire » sur les ANOM.

Le contenu éditorial porte sur :

- les informations pratiques et l'actualité des ANOM : fermetures exceptionnelles, nouvelles mises en ligne (inventaires, dossiers thématiques), enquête des publics, expositions, JEP, participation à des journées d'études ou colloques...
- la découverte des « coulisses des ANOM » et des métiers : avant/après restauration, découvertes insolites à l'occasion de classements...
- des évènements hebdomadaires :
 - #VendrediLecture pour la mise en valeur et la découverte de la bibliothèque
 - #BagnardduDimanche pour la découverte de documents du Bagne
- les participations aux évènements nationaux annuels : la semaine des Archives, la MuseumWeek, le Challenge A-Z, #Archives 30.

D. Service éducatif

L'absence des ANOM dans le paysage culturel et scolaire local et régional constitue un élément important de leur isolement et de la méconnaissance de leur existence sur la ville d'Aix.

En effet les ANOM ne se sont pas engagées dans une démarche en direction des scolaires. La difficulté de mettre en valeur une histoire coloniale récente, complexe à appréhender et à partager notamment pour la période la plus récente, en est une des raisons.

E. Expositions et publications. Participation à des colloques

Depuis plusieurs années les ANOM ne réalisent plus d'expositions dans leurs locaux sauf de manière exceptionnelle comme en 2016 à l'occasion du cinquantenaire de l'institution. La raison en est la faiblesse de la fréquentation de ces expositions, leur accès étant lié aux heures d'ouverture des ANOM.

Elles accueillent en revanche des expositions « clé en main » : *Une vie en Afrique 1894-1939. Henri Gaden, officier et photographe* réalisée par Roy Dilley à l'occasion de la sortie de l'ouvrage du même nom publié en collaboration avec les ANOM, *L'Indochine et la mer* réalisée par une chercheuse de l'IrAsia en collaboration avec le Service historique de la Défense, *Le déracinement silencieux*, de Sophie Hochart sur la Fédération de l'oeuvre de l'enfance française d'Indochine, *De l'imaginaire colonial du XIXe siècle aux premiers écrivains africains de langue française* réalisée par le CIELAM (Centre interdisciplinaire d'étude des littératures d'Aix-Marseille, l'IMAF (Institut des mondes africains), le LAM (Les Afriques dans le monde).

Fédération de l'oeuvre de l'Enfance Française d'Indochine -FOEFI)

La Fédération de l'Oeuvre de l'Enfance Française d'Indochine (FOEFI) reconnue d'utilité publique en 1950, a pris en charge les enfants eurasiens dès la fin des années 30.

L'association avait pour but de donner un statut à ces enfants nés de pères inconnus mais présumés français mais également une éducation et une situation.

En 1947, le conflit d'Indochine va donner une autre destinée à ces pupilles qui seront en grande partie rapatriés en France.

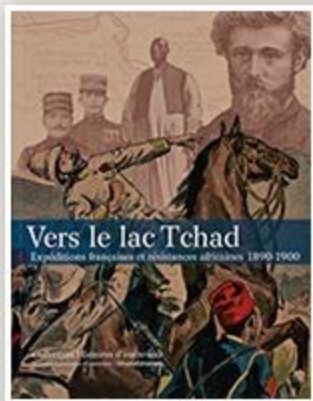


Le général Bertrand

Parti pour quelques semaines en 1837, le général Bertrand demeure finalement deux années en Martinique. Esclavage, exploitations sucrières, commerce et taxes sont autant de thèmes que sa correspondance fournie conservée aux ANOM sous la cote 183APOM permet de découvrir.



Par ailleurs, plusieurs expositions virtuelles ont été réalisées par les ANOM (sur l'explorateur Auguste Pavie par exemple pavie.culture.fr), des dossiers thématiques présentant des fonds des ANOM à l'occasion de classements ou d'entrées de fonds, et des publications (8 ouvrages - collection Histoires d'outre-mer).



Vers le lac Tchad

Expéditions françaises et résistances africaines 1890-1900

A la fin du XIXe siècle, la France lance de nombreuses expéditions en direction du lac Tchad dans la perspective de réunir ses possessions africaines en un seul tenant. Cette conquête s'est faite au prix de milliers de morts : explorateurs (Crampel, Cazemajou, de Béhagle, Bretonnet) et populations (massacres par la colonne Voulet-Chanoine). Le dernier obstacle à la domination française, le sultan Rabah, est vaincu à la bataille de Kousseri le 22 avril 1900 : la pacification du Tchad peut commencer, suivie de son exploitation et de ses inévitables scandales.

Vers le lac Tchad est le 5ème volume de la collection Histoires d'outre-mer publiée par les Archives nationales d'outre-mer à Aix-en-Provence.

Académie des sciences d'outre-mer
Prix Luc DURAND-REVILLE 2014

Les ANOM organisent et participent également à de nombreuses manifestations : Rendez-vous de l'histoire de Blois, journées Doc-Asie, Comité des travaux historiques et scientifiques, French Historical Colonial Society, ou encore Scolma (UK Libraries and Archives group on Africa).

Comme d'autres services, elles ont prêté en 2018-2019 des documents à de nombreuses expositions (*Le Modèle noir de Géricault à Matisse* au musée d'Orsay à Paris et au Mémorial ACTe à Pointe-à-Pitre, *Isabelle Eberhardt de l'une à l'autre* à la Maison Tavel à Genève, *New Orleans the Founding Era* à la Historic New Orleans collection).

F. Partenariats scientifiques

Une des raisons de l'implantation des Archives d'outre-mer à Aix-en-Provence a été leur proximité géographique avec l'Université et les institutions qui pouvaient à divers titres s'intéresser à l'histoire coloniale et qui s'installaient simultanément dans les mêmes parties de la ville.

Des liens naturels existent ainsi avec plusieurs instituts comme IREMAM (Institut de recherches et d'études sur les Mondes Arabes), IrAsia (Institut de recherches sur le Sud-Est asiatique), des établissements comme la MMSH (Maison méditerranéenne des sciences de l'homme), Aix-Marseille université (AMU), le MuCEM.

Ces relations sont généralement liées à des manifestations particulières, sans reposer sur un partenariat structuré. Ainsi en septembre 2019, les ANOM ont accueilli la conférence inaugurale du colloque « Archives matérielles, traces mémorielles et littératures des Afriques » organisé avec le CIELAM (Centre interdisciplinaire d'étude des littératures d'Aix-Marseille), l'IMAF (Institut des mondes africains), le LAM (Les Afriques dans le monde). Elles ont accueilli également en février 2020 une journée du colloque « Showcasing Empire » organisé avec l'Université de la Réunion, l'Université de Birmingham, Aix-Marseille Université et la French Society for Victorian and Edwardian Studies.

Les ANOM ont néanmoins signé quelques conventions de partenariat avec :

- l'Université d'Uppsala en Suède pour la numérisation du fonds de Saint-Barthélemy ;
- l'Université du Québec à Rimouski dans le cadre de la collaboration des ANOM à la réalisation du projet « Nouvelle-France numérique : édition et recherche de corpus manuscrits » ;
- avec la MMSH/AMU pour la mise en ligne du fonds sonore Suzanne et Edmond Bernus conservé aux ANOM ;
- avec le musée numérique « Criminocorpus » en ce qui concerne les dossiers du bagne.

Les ANOM font également partie du conseil de perfectionnement de la Licence et du Master « Histoire, civilisations, patrimoine » de AMU.

Par ailleurs, les ANOM ont été associées à la création d'un cours de L3 à AMU (Aix-Marseille université) intitulé "Investigating the archive" destiné aux étudiants en licence d'études anglophones. Il s'agit d'une introduction à la recherche en civilisation et plus particulièrement à l'utilisation d'archives. Les étudiants et leurs professeurs ont été accueillis le 17 octobre. Des documents sur la crise de Fachoda entre la France et l'Angleterre avaient été sortis.

Objectifs

A. Mettre les usagers des ANOM au centre des préoccupations

1. Mieux connaître les publics des ANOM

Cette meilleure connaissance passe par une enquête sur leurs publics, qui a été effectuée de mai à septembre 2019. Cette enquête (en salle de lecture et sur le site internet) a bénéficié de l'appui du département du bureau des études et des partenariats scientifiques du SIAF, ainsi que du département des publics de la Direction générale des patrimoines.

Cette enquête a été accompagnée d'une dizaine d'entretiens avec des partenaires potentiels des ANOM sur Aix-en-Provence et Marseille. 255 personnes ont répondu à l'enquête en salle de lecture et 1751 sur le site internet.

L'évaluation qualitative de l'enquête a fait l'objet d'une restitution aux ANOM au début de l'année 2020. Elle va être mise en ligne sur le site des ANOM.

Suite aux résultats de l'enquête, les ANOM constitueront un comité d'usagers afin de mieux connaître leurs attentes et leurs besoins en matière de classements prioritaires à mener ou de programmes de numérisation, et rencontreront les différents acteurs culturels de la ville d'Aix.

2. Accueillir les Journées de l'étudiant

Des journées de l'étudiant (L 3 et M 1) en lien avec Aix-Marseille Université seront organisées tous les ans.

Ces journées ont 2 objectifs :

- pour les L 3, découvrir les ANOM et leurs ressources ;
- pour les M1 Histoire, répondre à des questions plus précises en fonction des thématiques.

La journée L 3 consiste en une présentation générale des ANOM, du site internet et des instruments de recherche et une visite du site.

La journée M 1 suit cette organisation et propose tout au long de la journée des rencontres avec les différents responsables de fonds d'archives. L'objectif est de faire inscrire la visite dans le cursus des étudiants.

Il est envisagé également d'organiser une journée destinée aux enseignants.

Par ailleurs, les professeurs du séminaire de L3 "Investigating the archive" souhaitent reconduire l'expérience et approfondir les relations avec les ANOM.

Les ANOM peuvent également se rapprocher d'autres départements de l'Université comme la médiation culturelle, l'anthropologie, le théâtre.

3. Mieux faire connaître aux chercheurs la spécificité des ANOM

Les archives de la colonisation peuvent être variées : archives d'administrateurs et d'acteurs de la colonisation, d'entreprises, de particuliers, photographies.... Elles sont donc susceptibles d'être conservées dans différentes institutions.

Une enquête a été lancée auprès des archives départementales et communales, ainsi que des bibliothèques patrimoniales afin de recenser les fonds coloniaux entrés par voie extraordinaire pour offrir aux chercheurs une meilleure visibilité sur les fonds complémentaires. Les résultats de l'enquête seront mis en ligne sur le site des ANOM ainsi que sur le portail France-Archives.

Ce travail permettra d'identifier plus clairement le rôle des ANOM en tant que chef de file s'agissant du domaine colonial pour l'ensemble des réseaux archives.

4. Se rapprocher de la DRAC PACA pour développer l'inscription des ANOM dans des manifestations nationales

L'enjeu ici est de participer à la *Nuit de la lecture* et à *C'est mon patrimoine*. Ces actions s'inscrivent dans un approfondissement des relations avec la DRAC PACA, tant avec le conseiller livre et lecture, qu'avec le conseiller à l'action territoriale.

5. Participer à toute manifestation susceptible de faire connaître les ANOM

La proposition des ANOM, en lien avec trois parcours de Masters d'Aix-Marseille Université, pour participer aux premiers *Nocturnes de l'Histoire* a été retenue. Le thème choisi -« Les ANOM dans la cité »- vise à permettre de faire connaître au grand public par le travail conjoint d'étudiants, d'enseignants-chercheurs et d'archivistes, les ANOM, leur histoire en relation avec celle de la faculté des Lettres d'Aix-en-Provence et leur inscription dans le quartier des Fenouillères. Si la table ronde est repoussée, l'exposition préparée par les étudiants sera présentée aux ANOM dès juin-juillet 2020.

6. Développer un autre réseau social

Si twitter est intéressant pour la rapidité et la facilité des échanges, les ANOM doivent se tourner vers un autre réseau social comme Instagram afin d'approfondir et de pérenniser davantage les contenus.

7. Poursuivre des expositions-dossiers et des publications

L'objectif, lorsque les ANOM n'accueillent pas d'expositions « clé en main », est de présenter des expositions élaborées à partir de reproductions de documents, faciles à monter et qui donnent un aperçu de la richesse des fonds. Ainsi du 26 juin au 10 septembre 2019, une exposition d'affiches a retracé le voyage dans les Colonies.



Les ANOM accueilleront en septembre 2020 une exposition photographique sur Zinder (Niger). Cette exposition, réalisée par une chercheuse de l'IMAF, a été présentée à Zinder l'an dernier.

Les dessins du peintre-sculpteur Alain Boulet seront également présentés en 2021 pour accompagner la parution de l'ouvrage sur les camps de regroupement en Algérie.

Enfin à l'occasion des 80 ans de la Seconde Guerre mondiale, il est important de mettre l'accent sur l'importance des colonies durant cette période. Certains thèmes peuvent facilement être abordés au fil des années sous forme d'expositions-dossiers : l'année 1940 et les ralliements, le débarquement à Alger en 1942. L'historien Eric Jennings a accepté d'accompagner les ANOM dans cette démarche.

Quatre publications sont également prévues en 2020-2021 :

- les actes du colloque de Hanoï en 2016 sur les sources relatives au Vietnam (parution en 2020) ;
- les lettres du bagnard Arthur Roques, condamné aux travaux forcés comme faux-monnayeur. Cette publication fait suite au don par son petit-fils de sa correspondance privée (parution début 2021) ;
- des dessins réalisés par Alain Boulet, peintre-sculpteur alors qu'il était appelé dans un camp de regroupement en Algérie en 1961. L'ouvrage sera accompagné d'extraits de lettres à sa femme pendant son séjour. Fabien Sacriste, spécialiste des camps de regroupement, écrira l'introduction (parution en 2021) ;
- des lettres de tirailleurs adressées au gouverneur du Dahomey Adrien Noufflard durant la Première Guerre mondiale. Cette publication sera assurée par un chercheur en sociolinguistique spécialiste de l'Afrique de l'ouest (parution en 2021).

B. Développer une offre éducative en direction des classes et des enseignants

Les archives conservées par les ANOM permettent d'aborder avec le public scolaire de nombreuses problématiques très actuelles. C'est dans cette perspective qu'a été créé le pôle action culturelle (PAC) relevant de la direction.

Des contacts ont été pris avec la DAAC (Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle) ainsi que le réseau Canopé. L'objectif est de s'intégrer à des projets et parcours déjà existants comme « Patrimoine et sciences ».

Trois axes sont valorisés dans le cadre de ce dispositif :

- approche de la démarche scientifique : conservation, restauration, recherche, innovation et numérique ;
- découverte de métiers appliquant des connaissances scientifiques dans leur pratique professionnelle ;
- visites de laboratoires, d'ateliers ou de lieux culturels permettant d'observer et d'expérimenter ou de produire des ressources.

Les ANOM font par ailleurs partie du réseau Culture science. Le réseau Culture science PACA regroupe des musées, organismes de recherche, universités, associations et institutions signataires de la charte du réseau de culture scientifique dont l'objectif est de proposer au public de la région et notamment aux jeunes, des actions culturelles destinées à faire découvrir, connaître et aimer la science. Les ANOM s'insèrent dans ce dispositif en proposant des visites des ateliers, l'accueil de scolaires mais aussi l'intégration à des projets régionaux pluripartites.

En mars 2020, les ANOM ont accueilli une journée de formation des enseignants et des documentalistes des académies d'Aix-Marseille et de Nice, afin, dans un premier temps, de leur faire découvrir les fonds et les métiers des archives, et dans un second temps de mettre en place des ateliers à partir des fonds. Se met en place également un projet pédagogique avec le lycée international de Luynes sur le thème du bain. D'autres dossiers thématiques sont envisagés sur le thème de l'esclavage ou des frontières coloniales.

C. Développer l'accueil ou la participation à des événements scientifiques

L'enjeu est de structurer les partenariats existants, par la signature de conventions fixant des programmes de travail sur plusieurs années.

1. Avec les partenaires universitaires

Des conventions de partenariats sont en cours de signature avec :

- l'IMAF (Institut des mondes africains) ;
- l'IrASia (Institut de recherches asiatiques) ;
- le CREDO (Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie) ;
- le CIELAM (Centre interdisciplinaire d'étude des littératures d'Aix-Marseille) ;
- TELEMME (Temps, Espaces, Langage, Europe méridionale-Méditerranée) ;

Des contacts ont été également pris avec l'IREMAM (Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman). Les ANOM accueillent depuis janvier un atelier réunissant historiens, anthropologues ou sociologues sur le thème « Actualités de la recherche sur les mondes coloniaux ».

Il s'agit également de signer une convention générale avec Aix-Marseille Université (AMU) car les ANOM sont destinataires de nombreuses demandes de stages d'étudiants de divers modules d'enseignement.

Les ANOM font également partie d'un consortium de partenariats réunissant AMU, Vietnam national University (VNU), l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l'Ecole française d'Extrême-orient (EFEO), et l'Ecole pratique des hautes études (EPHE) dans le cadre d'un master « Métiers des archives et du numérique » délivré par VNU à Hanoï.

Au cours des prochains mois les ANOM sont les partenaires de plusieurs manifestations ou colloques :

- en septembre 2020, participation des ANOM à un workshop relatif au projet de l'Université de Hanoï de créer un grand centre de documentation sur les sources de l'histoire du Vietnam ;

- en septembre également les ANOM participent au festival des sciences sociales de Marseille sur le thème : Hanoï-Séoul-Shanghai-Nouméa-Port-Vila-Marseille : itinéraires migratoires, mémoires intimes et familiales, 19e-20e siècles

- Au 1er semestre 2020, accueil d'un séminaire bi-mensuel du CREDO relatif aux sources sur le Pacifique (ce séminaire regroupera anthropologues et historiens).

Dans le cadre du partenariat avec le CREDO, d'autres collaborations sont à l'étude comme le traitement et l'exploitation du fonds d'archives des Nouvelles-Hébrides (Vanuatu) ou la réalisation d'une exposition de photographies anciennes sur ce même territoire.

- Les 9-10 novembre les ANOM participent à un workshop à Hanoï sur les migrations de travail en Asie Pacifique

Les ANOM participent également à un projet Collex-Persée sur les revues coloniales avec l'IMAF et la Bibliothèque universitaire intitulé « Periodicol.

Les ANOM mettent à la disposition leurs fonds et leur laboratoire photographique dans le cadre de l'ANR AMIAF « Aliéné mental » et « indigène » relative aux questions juridiques liées aux aliénés en Afrique sous la période coloniale.

- En 2022 les ANOM accueilleront les journées Doc-Asie. Le réseau national DocAsie est un réseau thématique pluridisciplinaire et de compétences. Il permet de recenser les fonds spécialisés sur l'Asie, de créer ou de resserrer les liens entre les centres de documentation et de favoriser les échanges.

2. Avec d'autres partenaires culturels

Les ANOM ont pu collaborer de manière indirecte avec des centres culturels français à l'étranger ou des ambassades comme le consulat de France à Djeddah à l'occasion des 175 ans de l'ouverture du consulat en 1839, ou avec le Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de Madagascar pour organiser des formations pratiques en archivistique à l'université d'Antananarivo, ainsi qu'une exposition sur le rugby à Madagascar.

Les ANOM pourraient, dans les pays ayant relevé de la présence française, en lien avec le ministère de l'Europe et des Affaires Européennes, et la direction des archives diplomatiques se proposer de participer à des expositions simples ou des actions culturelles interdisciplinaires.

Il serait également intéressant de passer une convention avec le Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS) qui fédère l'ensemble des sociétés savantes pour améliorer la visibilité locale des ANOM. Certaines sociétés comme l'Association d'anthropologie méditerranéenne (ADAM) dont l'Afrique est le domaine géographique, pourraient être contactées.

Il semble également nécessaire de passer une convention de partenariat avec l'École des Chartes et l'Institut national du patrimoine qui envoient fréquemment des stagiaires dans des pays issus de la colonisation et pour lesquels les ANOM conservent une partie des archives. Les ANOM pourraient ainsi accueillir les stagiaires avant leur départ afin de leur présenter les fonds, et être destinataires d'une copie du rapport de stage. Des courriers ont été envoyés aux deux institutions.

Des contacts ont été pris également avec la fondation Camargo à Cassis qui reçoit des chercheurs du monde entier dans le domaine des arts et des sciences humaines et sociales.

3. Avec des associations locales ou des fondations

Même si les ANOM apparaissent comme des partenaires naturels des deux associations que sont le CDHA (Centre de documentation historique sur l'Algérie) et le GAMT (Généalogie, Algérie, Maroc, Tunisie), des rencontres régulières doivent avoir lieu afin de renforcer les liens.

Une première rencontre avec le CDHA a permis d'envisager prochainement une journée commune avec la projection de films sur l'Algérie dans le nouvel espace du Conservatoire national de la mémoire des Français d'Afrique du Nord inauguré le 4 octobre 2019.

Une première rencontre a eu lieu avec l'association « Ceux du Pharo » dont l'objectif est la conservation de la mémoire de l'Institut de médecine tropicale du service de santé des armées (le Pharo). Cette association conserve des documents relatifs à la médecine outre-mer. L'association remettra prochainement aux ANOM des archives qui lui ont été confiées.

Les liens des ANOM avec l'Association des amis des archives d'outre-mer (AMAROM) ont également été renoués. Une rencontre avec la présidente a eu lieu. Les ANOM participeront à la lettre d'information de l'AMAROM. Cette lettre contiendra les dernières nouvelles scientifiques des ANOM, les ouvrages (voire articles) des membres de l'association et des présentations de recherches de chercheurs.

Les ANOM font partie du conseil scientifique de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage. Une collaboration très étroite est envisagée avec elle. Ce sera dans un premier temps, par la fourniture de ressources numériques (notamment des textes de la publication des ANOM *Esclaves. Regards de Blancs*).

D. Inscrire plus fortement les ANOM dans le réseau des services d'archives et créer des liens pérennes

1. Avec les deux autres SCN

Les relations avec les SCN doivent être consolidées.

Il convient en effet de mieux faire converger les politiques de conservation, traitement, numérisation et mise en ligne concernant des fonds d'archives parfois très complémentaires. Ce travail de collaboration étroite s'effectue par exemple sur l'élaboration du guide sur les disparus de la guerre d'Algérie et plus généralement sur les fonds relatifs à la guerre d'Algérie.

Plusieurs réflexions sont à mener : partager en amont les programmations en terme de rédaction d'instruments de recherche et de campagnes de numérisation ; mais aussi concevoir en amont des projets communs et les valoriser. De même, des réflexions et travaux communs sont à mener concernant les référentiels des lieux et personnes (bases nominatives, base de connaissance géographique) : données pivots communes entre les trois SCN des AN, alignement des identifiants, nommage des ressources.

Un autre sujet commun entre les ANOM et les AN concerne les recherches administratives (nationalité, état civil, carrière...), sur lesquelles il conviendrait de dégager des processus harmonisés. Un groupe de travail va être mis en place prochainement.

2. Avec les services d'archives départementales et les services d'archives outre-mer

Les relations avec les services qui ont été créés progressivement suite à la départementalisation sont restées trop ponctuelles. Elles ont consisté essentiellement ces dernières années en des demandes de numérisation de fonds complémentaires financées par les services, en des prêts de documents pour des expositions, ou la participation à des colloques (comme le colloque sur les sources de l'engagisme en 2018 à la Réunion).

Plusieurs axes de collaboration peuvent être évoqués :

- Dans le domaine de l'état civil. Depuis la fermeture du service central de l'état civil en 2012 situé rue Oudinot à Paris, il n'y a plus eu de versement du triplicata des actes d'état civil. La collection des ANOM s'arrête à 1907 et les ANOM renvoient pour les recherches sur les services d'archives outre-mer. Il convient d'une part de réfléchir au transfert de cette collection aux ANOM tout ou partie (le terminus raisonnable étant la départementalisation), de faire une étude de la complémentarité de cet état civil avec celui conservé outre-mer et d'envisager la numérisation des registres manquants ;
- Par des réunions régulières une fois par an à l'occasion du séminaire du SIAF afin d'envisager des programmes de coopération. Il est évident que ces services doivent être des partenaires naturels des ANOM dans le cadre d'une mémoire partagée ;
- Par la rédaction de fiches de recherches sur des sujets communs ;
- Par la réflexion sur la numérisation de fonds complémentaires.

AXE 2. Affirmer la place des ANOM dans le champ de la mémoire partagée

État des lieux

Les ANOM ont de fréquents contacts avec leurs homologues des pays anciennement sous administration française.

Le partenariat avec le Sénégal est historiquement le plus ancien.

Depuis 2009, les ANOM ont une convention avec les Archives nationales du Vietnam qui a été renouvelée en 2016 et touche à plusieurs axes de coopération. Le premier axe concerne l'échange d'information dans le domaine de la gestion des documents, notamment la collecte, la conservation et la restauration, ainsi que dans le domaine de la formation initiale et continue des archivistes. Le deuxième axe propose la rédaction d'un guide des sources relatives à l'ancienne Indochine, l'échange de répertoires et de reproductions de documents. Les ANOM participent régulièrement à la fourniture d'images numériques de documents dans le cadre d'expositions. Les archives du Vietnam ont ainsi reçu la copie numérique de tous les documents relatifs à Hô Chi Minh.

Avec l'Algérie, un groupe de travail bilatéral et interministériel, qui s'est réuni 5 fois est, à l'heure actuelle, à l'arrêt.

Les ANOM participent par ailleurs au portail de mémoire partagée « La France aux Amériques » coordonné par la Bibliothèque nationale de France. Ce portail réunit plusieurs institutions étrangères (NARA, Librairie du Congrès, BAC...). Les ANOM font partie du conseil scientifique. Elles seront associées au portail France-Vietnam à compter de 2020.

Objectifs

A. Développer les actions dans le domaine de la mémoire partagée

Il importe de renforcer l'inscription des ANOM dans les politiques de mémoire partagée dans le cadre de la francophonie par des échanges, des numérisations de fonds, des partenariats culturels et scientifiques.

Sénégal

Les archives de l'ancien gouvernement général de l'Afrique occidentale française (AOF) sont restées sur place à Dakar. Le microfilmage d'une partie des fonds a eu lieu entre 1961 et 2005. Un accord bilatéral de coopération entre la Direction des Archives de France et celle des Archives du Sénégal a été signé le 4 juillet 2013. Les archives ont été inscrites en 1997 par le Sénégal au registre « Mémoire du monde ».

À l'heure actuelle, les ANOM ont numérisé les 3509 bobines de microfilms faites entre 1961 et 2005 qui seront accessibles sur un serveur dédié en salle de lecture.

L'objectif est désormais tant pour le Sénégal mais aussi pour les États ayant fait partie de l'ancienne AOF, de poursuivre l'opération de numérisation sur place.

Ce projet a une dimension internationale et selon le rapport de la dernière mission en 2014, il pourrait comporter deux volets : une préparation physique des documents (dépoussiérage, reconditionnement et cotation) et une préparation intellectuelle (classements, rédaction d'instruments de recherche), qui serait accompagnée d'actions de formation.

Le métrage restant à numériser a été estimé à 2261 m.l. soit au total 8 millions de vues. L'opération pourrait s'effectuer sur 3 ans une fois le phasage achevé.

Vietnam

La réflexion est engagée depuis 2018 sur l'élaboration d'une base de données commune des documents d'archives de 1858 à 1954 sur internet. Elle s'oriente plutôt vers des liens informatiques à établir, une fois que la direction des archives du Vietnam aura mis en place son propre site internet, entre les ressources des deux partenaires et en utilisant pour ce faire le portail France-Archives.

Laos

Le rapprochement entre les ANOM et la direction des Archives nationales du Laos a reçu la validation du premier ministre laotien. Les premiers contacts ont été pris par l'intermédiaire de l'ambassade du Laos à Paris. Si dans l'immédiat une convention sur le modèle de celle passée avec le Vietnam n'est pas envisageable, l'envoi d'un(e) stagiaire de l'Institut national du patrimoine en lien avec l'EFEO pourrait être envisagé dès 2021.

Madagascar

Les ANOM ont organisé à la demande de l'Université d'Antananarivo et à l'invitation du SCAC de l'ambassade de France, deux semaines de formation théorique et pratique en archivistique. Cette formation a permis le traitement en partie des archives de la IIe république de Madagascar en collaboration avec les Archives nationales (ANM). Une convention entre les ANOM et le Musée de la photographie devrait être finalisée l'an prochain. Une exposition sur l'histoire du rugby malgache mettant en valeur les fonds des ANOM, des ANM et du musée de la photographie aura lieu en 2020.

Haïti

En novembre 2019, les ANOM ont participé à un séminaire organisé par le Radcliffe Institute for Advanced Study (Harvard University, Boston) ayant pour thème les archives de Saint-Domingue et intitulé : « Taking stock of the archives of Saint-Domingue/Haïti ».

Les archives nationales de Haïti se sont engagées dans une démarche pour reconstituer leur patrimoine afin de permettre aux jeunes générations de connaître leur histoire et notamment la période coloniale. Les ANOM vont fournir une extraction de l'état civil de Saint-Domingue en ligne sur le site des ANOM et engager la numérisation des microfilms de la correspondance des gouverneurs de Saint-Domingue (C 9 et CC9). Est également envisagée une université d'été à Port-au-Prince afin de former des M 2 et des doctorants à l'histoire coloniale.

Algérie (voir l'annexe 3 listant l'ensemble des actions à mener concernant les fonds relatifs à l'Algérie)

Un groupe de travail s'est réuni cinq fois depuis 2012. La partie française y est représentée par le service interministériel des Archives de France, la direction du patrimoine, des archives et de la mémoire du ministère des Armées et la direction des archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Le gouvernement algérien revendique régulièrement, depuis les années 1970, les archives transférées en France en 1961-1962.

Ce sujet politique a été abordé par les Premiers ministres français et algérien en décembre 2017, qui se sont entendus sur la remise de copies numériques à l'Algérie.

Dans ce cadre, plusieurs actions sont menées et seront poursuivies et développées :

- transmission de l'ensemble des inventaires relatifs à l'Algérie réalisés par les ANOM ;
- remise d'une copie des fonds numérisés relatifs à l'Algérie, dont celle des films réalisés par le Gouvernement général, dans le respect de la réglementation européenne et française en matière de protection des données à caractère personnel ;

- développement de la numérisation des archives relatives à l'Algérie, en priorisant celles qui peuvent être réglementairement diffusés sur Internet. De même les inventaires relatifs à l'Algérie seront mis systématiquement en ligne en incluant ceux qui seront rétro-convertis.

Les ANOM participent par ailleurs aux travaux interministériels pilotés par le SIAF concernant la facilitation de l'accès aux archives relatives aux disparus de la guerre d'Algérie, pour la part qui les concerne : dérogations générales, déclassifications, guide sur les archives.

Ces travaux déboucheront ensuite sur l'élaboration commune d'un guide des sources sur la guerre d'Algérie.

B. Développer des liens avec les institutions archivistiques des pays anciennes puissances coloniales.

Cet objectif passe par le développement de partenariats avec ces pays.

C'est ainsi que les ANOM ont accueilli du 11 au 13 septembre 2019 la Conférence internationale supérieure d'archivistique (CISA) sur le thème : « des archives coloniales à une mémoire partagée ». Participaient à cette rencontre le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, l'Espagne, le Portugal et la France. L'Italie avait envoyé sa contribution. Était également présent le président du groupe d'experts au Conseil international des archives sur le patrimoine archivistique partagé.

La CISA a abordé plusieurs sujets :

- la conservation des archives émanant de la puissance colonisatrice sur place dans les colonies (existence ou pas d'un service d'archives constitué) ;
- le rapatriement des archives au moment des décolonisations (rapatriement en totalité ou partiel, non-rapatriement, création ou non de services d'archives spécifiques, etc.) ;
- le traitement des fonds et leur mise à disposition pour les chercheurs ainsi que leur valorisation (état d'avancement des classements, équipes dédiées, mise en ligne sur internet des instruments de recherche et des documents, etc.) ;
- les relations avec les États, anciennement colonies (revendications d'archives, programmes de numérisation, coopération scientifique, technique et financière, etc.).

L'échange d'expériences et de réflexion sur des sujets communs comme la classification, la numérisation de fonds ou de rédaction de guides de recherche est essentielle et doit se poursuivre.

AXE 3- Développer l'accès aux archives

État des lieux

A. Historique des collections

A la suite des décolonisations, les fonds rapatriés en partie des anciennes colonies ont été entreposés un peu partout en France : dans le Gard, en Gironde, dans l'Oise, à Paris, à Aix-en-Provence.

Pierre Boyer, nommé directeur du Dépôt des archives d'outre-mer doit, en 1966, organiser la centralisation à Aix de tous les fonds. Il décrit en ces termes la situation : « *Le premier travail consista en un tri sommaire, répartissant territoire par territoire ces montagnes de papier. Puis on tâcha pour chacun d'entre eux de reconstituer les séries précédemment classées. Enfin, on aborda l'archivage des dossiers non inventoriés. Et n'oublions pas le côté matériel de l'affaire qui consista à mettre sur les rayons des différents étages les 900 tonnes de documents* ».

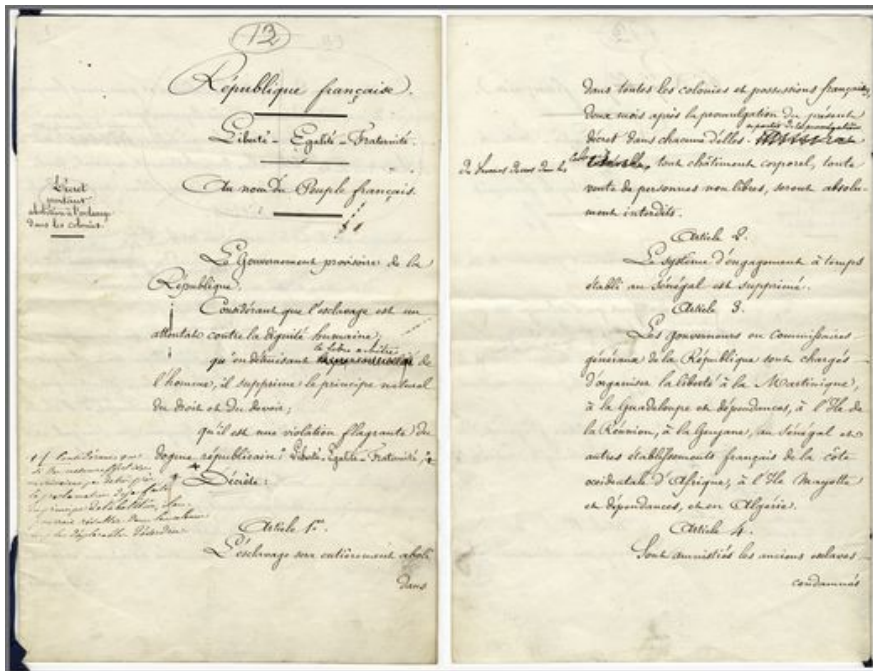
Sacs et caisses en 1966 à leur arrivée à Aix-en-Provence



Ces archives rapatriées ne couvrent pas la totalité des archives produites sur place par l'administration française. Sont ainsi conservées aux ANOM les archives dites de souveraineté (fonds des gouverneurs, des résidents, des préfectures, dossiers de personnel...). Dans le cas de l'Algérie, par exemple, ces archives représentent environ 12% des archives produites pendant la période coloniale. Les archives dites de gestion qui sont nécessaires à la continuité des services administratifs, sont en principe restées dans les territoires devenus indépendants. De nombreuses exceptions sont néanmoins à prendre en compte : ainsi, les archives du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française (AOF) sont restées à Dakar qu'il s'agisse des archives centrales ou des archives des gouverneurs généraux, cercles ou cantons laissées dans les différents chefs-lieux. Les archives de la Cochinchine sont également restées sur place.

En 1986, sont arrivées les archives conservées à la section outre-mer des Archives nationales, rue Oudinot à Paris, principalement produites par les ministères ayant eu en charge les colonies depuis les origines jusqu'à la suppression du ministère des Colonies en 1960. Les conditions de conservation rue Oudinot étaient catastrophiques : « *les magasins étaient dispersés en 19 caves et salles souvent séparées les unes des autres et parfois partagées avec les autres administrations. Faute de rayonnages, plusieurs tonnes de documents étaient déposées à même le sol* » (M.A Ménier responsable de la Section outre-mer).

Les archives ministérielles couvrent deux périodes historiques : le premier empire colonial (XVII^e s.-1815) et le second empire colonial jusqu'aux années 1960.



Minute du décret d'abolition de l'esclavage annoté par Schoelcher. FR ANOM Gen 119/1061

Deux ensembles s'y ajoutent :

- Le Dépôt des papiers publics des Colonies (DPPC), créé par l'édit royal de juin 1776, chargé de conserver au niveau de l'administration centrale à Versailles sous forme d'expéditions légales et authentiques, les copies et doubles minutes des actes les plus importants rédigés dans les colonies devant garantir les droits des personnes et la sûreté de l'État : registres paroissiaux et d'état civil, greffes, recensements, minutes notariales, hypothèques, conservation foncière.
- Le Dépôt des fortifications des Colonies (DFC), qui est instauré en 1778. Les administrateurs des colonies devaient dresser une copie des cartes, plans et mémoires connexes établis par les ingénieurs du Roi.

Les ANOM conservent également des archives privées et d'entreprises relatives à l'outre-mer, une iconothèque (environ 140 000 photos), une cartotheque (60 000 cartes et plans) et une bibliothèque spécialisées (120 000 titres consistant en monographies, presse, périodiques et publications officielles).



Saint-Exupéry, Antoine de, Ag Tobol : [Le petit prince], s.l. 1946.

La complexité des fonds conservés aux ANOM a plusieurs causes : historique des différents services créés outre-mer (une vingtaine de cadres de classement différents), état du classement, modalités des partages lors des indépendances, conditions de rapatriement...

Au final les fonds regroupés à Aix sont très hétérogènes dans leur mode de classement et dans leur état de conservation.

B. Situation en matière de classement

On peut estimer à 75 %, les fonds accessibles c'est-à-dire les fonds munis d'un instrument de recherche. Mais il existe de grandes disparités dans les classements : certains fonds sont décrits de manière très précise jusqu'à la pièce parfois (fonds issus du premier empire colonial notamment), d'autres le sont de manière plus sommaire, l'inventaire consistant en un bordereau de versement ou des fichiers méthodiques. Par ailleurs, le premier récolement du dépôt datant de 1993, celui de 2018 a mis en évidence des morceaux de fonds correspondant à des fonds supposés classés définitivement ou encore des fonds pour lesquels des classements ont été commencés mais pas achevés.

- pour les fonds ministériels : 78 % des fonds sont classés
- pour les fonds territoriaux : 75 % pour l'Algérie, 60 % pour l'Indochine, 74 % pour l'AEF, 77 % pour Madagascar, 60 % pour la Côte française des Somalis.
- Pour les archives privées : 80% des fonds sont classés.

Certains fonds comme celui des Nouvelles-Hébrides ne font encore l'objet d'aucun classement en cours.

C. Le portail IREL (Instruments de recherche en ligne)



Le chercheur a accès à deux niveaux de recherche à partir du portail des instruments de recherche en ligne (IREL)

- Le niveau supérieur et primaire est constitué par l'État général des fonds qui donne une vision globale de l'ensemble des fonds conservés qu'ils soient classés ou pas.



- Le deuxième niveau est celui de la recherche documentaire pure organisée autour des inventaires d'archives, des archives numérisées, des bases de données et du catalogue de la bibliothèque :

- le lien « Inventaires détaillés » renvoie à l'ensemble des instruments de recherche, qui sont accessibles soit par critère de recherche ou lieu, soit par liste, soit par période chronologique, par territoire ou par origine.

- le lien « Archives numérisées » renvoie directement aux fonds d'archives ayant fait l'objet de numérisation (hors état civil, registres de recrutement et données nominatives).

- le catalogue de la bibliothèque permet l'accès aux quatre grands ensembles d'imprimés conservés par les ANOM : bibliothèque historique du service, bibliothèque de la section outre-mer du ministère des Colonies, bibliothèque de l'École coloniale et bibliothèque Moreau de Saint-Méry

Les autres sections accessibles via le portail IREL sont :

- La banque d'images « Ulysse » qui permet d'avoir accès aux images numérisées des documents appartenant à l'iconothèque et à la cartotheque des ANOM ;
- La base État civil ;
- La base nominative « Personnes et familles » ;
- La base des registres matricules ;
- La base des dossiers de condamnés au bagne ;



- Un dossier spécifique concernant l'ancien dirigeant vietnamien Hô Chi Minh.
- Enfin une base de connaissance géographique. La base contient près de 15 000 termes interrogeables décrivant autant de toponymes (de différents types : lieu habité, éléments de géographie physique, circonscriptions administratives). Elle a été réalisée à partir des instruments de recherche en ligne.

Pour chaque toponyme la notice fournit une forme normalisée du nom, ses variantes éventuelles, des lieux « enfants » (degré inférieur de la hiérarchie) et « parents » (degré supérieur de la hiérarchie), une description du lieu et ses coordonnées de géolocalisation, ce qui permet de le visualiser sur une carte. Cette base est complète pour l'Amérique, les Antilles, la plupart des colonies françaises d'Afrique (sauf Madagascar), le Cambodge, le Laos, le Vietnam, la Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-Hébrides.

D. Instruments de recherche (IR)

Plus de 1000 instruments de recherches sont disponibles en salle des inventaires des ANOM, dont 260 sont en ligne dans le portail IREL. Les instruments de recherche vont de la simple feuille à des fichiers de plusieurs milliers de fiches. Certains sont manuscrits, d'autres dactylographiés, comportant parfois des corrections portées à la main ; certains sont provisoires, d'autres définitifs.



Beaucoup d'IR conservés en salle des inventaires et publiés dans IREL ont fait l'objet, en vue de leur publication, d'une rétro-conversion.

Une indexation a été effectuée portant sur les noms de personnes, de lieux, et en fonction des inventaires, les bateaux, les nationalités, les institutions, les compagnies de commerce, les ordres religieux, les associations, les partis politiques, les populations. Elle permet de faire des recherches très précises. À l'exception des IR en PDF, tous les IR ont été indexés.

E. Situation en matière de numérisation

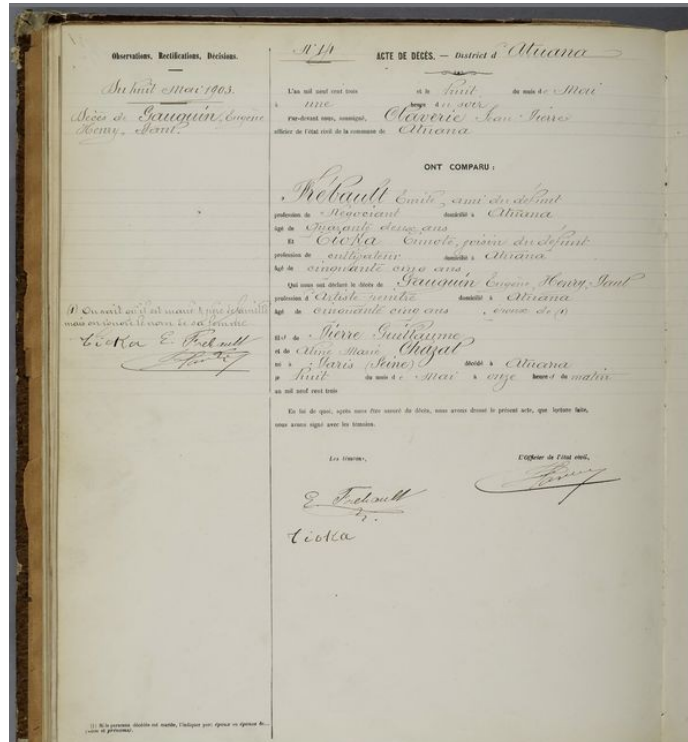
Les opérations de numérisation constituent pour les ANOM un enjeu extrêmement important pour la diffusion et la valorisation de leurs fonds. Elles sont essentielles pour permettre à un public de chercheurs et autres usagers étrangers ou éloignés qui n'ont pas toujours les moyens de se déplacer, d'avoir accès aux archives concernant leurs recherches.

Les opérations de numérisation sont soit réalisées en interne, soit externalisées dans le cadre de marchés de numérisation et d'indexation. En général les fichiers sont réalisés en deux formats (TIFF et JPEG). Ces opérations sont réalisées, suivant les cas, à partir d'un microfilm ou des documents originaux.

Près de 10 millions de pages ont été numérisées (4.8 millions de vues), qui représentent 3 % des fonds ; actuellement près de 4.2 millions de vues sont en ligne.

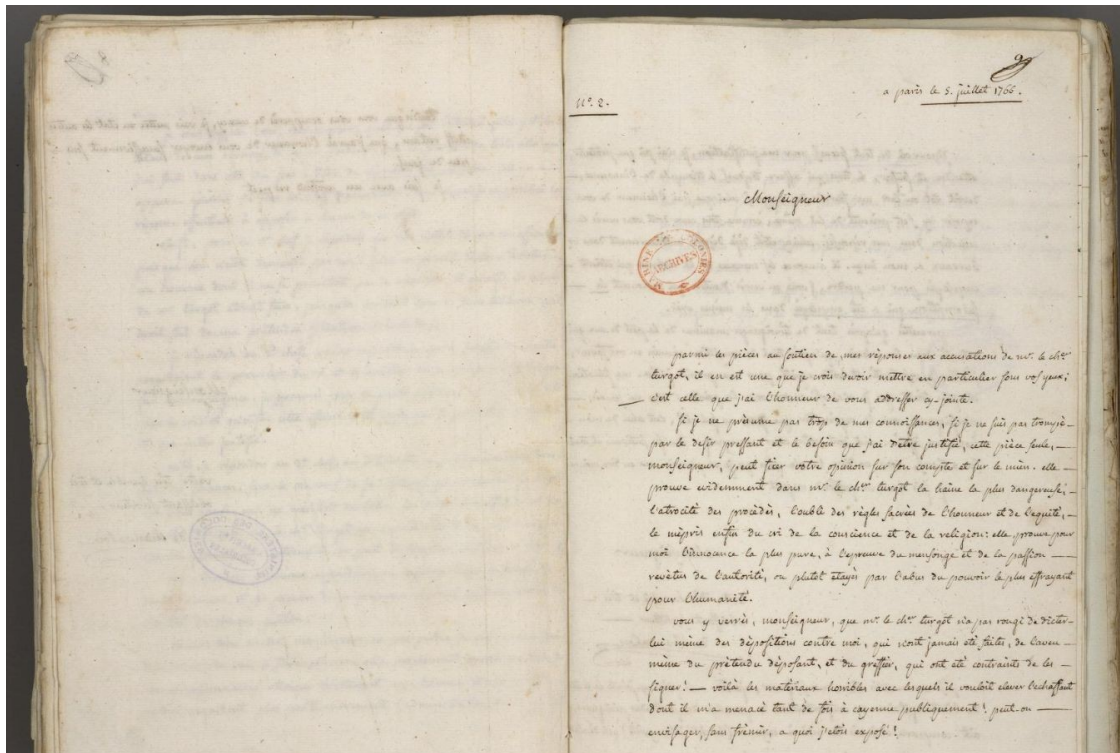
La politique de numérisation des ANOM a été de s'engager dans des programmes cohérents portant sur des ensembles et non sur des dossiers ou documents isolés. C'est la raison pour laquelle les opérations de numérisation ont porté dans un premier temps sur :

- les registres paroissiaux et d'état civil (tous territoires) ;



Acte de décès de Paul Gauguin. FR ANOM 1DPPC 6013

- la correspondance et les documents reçus par le secrétaire d'État à la Marine regroupés en registres et liés à des inventaires analytiques existants (C 8 Martinique, C 14 Guyane) ;



FR ANOM C 14/31bis fol. 3

- les registres de procès-verbaux, de correspondance, de télégrammes, les registres matricules qui demandent un travail important de préparation et de vérification mais qui sont plus aisés à

appréhender que des dossiers dont le reclassement préalable demanderait un temps bien plus considérable en amont de la numérisation ;

- les séries du Dépôt des fortifications des Colonies (cartes et plans de Saint-Domingue, de la Louisiane...);
- des albums photographiques ou des fonds de plaques de verre.

Iconographie/cartothèque	Plus de 40 000 vues
DPPC (état civil)	Près de 2 millions de vues
Registres matricules	Plus de 500 000 vues
Images associées à des inventaires	Près de 1,4 millions de vues

Tableau recensant les fonds numérisés en ligne

Objectifs

A. Mettre en place un système d'information intégré et cohérent afin de remplacer Archipels (gestion des lecteurs et des communications) et IREL (à l'exception des bases de données)

Avec l'acquisition du logiciel Ligéo de la société Empreinte digitale, l'objectif est d'avoir un système intégré qui permettra aussi bien la gestion que la production et la diffusion de données.

L'outil de gestion propose une solution de gestion et de description des archives (gestion des entrées, des producteurs, des espaces, des communications aux lecteurs, des lecteurs et de la salle de lecture, des instruments de recherche, des index et des archives numérisées, ainsi que la possibilité de faire des statistiques).

L'outil de diffusion permet la consultation et la diffusion sur Internet des instruments de recherche au format XML-EAD et des archives numérisées. La recherche dans les IR se fera à partir de formulaires préalablement définis. Il devra être possible de naviguer au sein des différentes branches d'un IR et entre les IR. Les IR pourront renvoyer vers des archives numérisées visualisables en plein écran grâce à une visionneuse.

Le déploiement de Ligeo gestion est effectif depuis fin octobre 2019 ; celui de diffusion sera effectif au deuxième semestre 2020.

L'ensemble des ressources ainsi publiées, seront systématiquement exposées sur le portail France-Archives.

B. Résorber les arriérés de classement

Cet objectif sera atteint grâce à plusieurs actions :

1. S'appuyer sur le récolement des ANOM

Le récolement, achevé à la fin de l'année 2018, permet d'avoir une estimation précise du métrage linéaire occupé, du métrage des fonds classés et non classés, de la répartition entre fonds ministériels, fonds territoriaux et archives privées.

Sur cette base, des priorités de classement seront à définir. Il existe en effet pour chaque territoire ou pour les fonds ministériels, des parties de fonds non achevées (direction des Affaires politiques, direction des Affaires économiques, cabinet militaire du gouvernement général de l'Algérie pour la période de la Seconde Guerre mondiale, cabinet militaire du Gouvernement général de l'Indochine ...).

2. Définir une méthodologie de classement commune et partagée entre tous les agents scientifiques des ANOM

A l'heure actuelle, aucune règle interne ne définit le niveau de granularité des descriptions archivistiques, selon le type de l'instrument de recherche. Les pratiques sont donc hétérogènes et insuffisamment fondées. Par ailleurs, le choix de descriptions trop détaillées ne permet pas d'obtenir une couverture assez étendue d'instruments de recherche.

Il convient par conséquent de mettre en place un groupe de travail « Instruments de recherche » avec l'ensemble des cadres scientifiques du service, visant à :

- l'établissement de fiches normalisées pour chaque fonds non classé ;
- la priorisation des classements à effectuer et, pour chaque fonds concerné :
 - le mode de réalisation (interne, basé sur un partenariat scientifique, recours à une prestation) ;
 - le choix du mode de description (standard, détaillé) en privilégiant le mode standard pour accélérer le périmètre des fonds couverts par un instrument de recherche ; pour les fonds nécessitant une description plus détaillée, le choix sera à justifier scientifiquement ;
 - le choix de numériser ou non une partie des fonds concernés.

3. Modifier l'organisation du travail en privilégiant le travail collectif

Actuellement, les responsables scientifiques ont en charge un secteur géographique (Algérie, Indochine...) et/ou un fonds spécialisé (cartothèque, iconothèque...).

La répartition des responsabilités scientifiques par secteur géographique qui apporte une expertise inestimable aux chercheurs, devra se conjuguer à des temps de travail collectif de classement.

Ce travail collaboratif permettra notamment de traiter les archives très régulièrement sollicitées par la recherche.

Dans un premier temps ce travail collaboratif déjà engagé porte sur le fonds des tribunaux algériens qui représente plus de 200 m.l. Une grille d'analyse a été rédigée afin de constituer un traitement cohérent pour l'ensemble des tribunaux. D'une manière générale, la priorité sera portée sur les fonds relatifs à l'Algérie, très fréquemment demandés, notamment ceux relatifs à la période de la guerre et générateurs de nombreux courriers (assignations à résidence, incarcérations...).

Ce travail collectif doit être poursuivi après ce premier classement dont la fin est estimée en 2022.

Ce travail collectif sera également privilégié pour des opérations ponctuelles pour accélérer le conditionnement d'un fonds (dossiers de personnel) ou le récolement d'un fonds (direction de la documentation du Gouvernement général de l'Indochine, fin du fonds des Affaires politiques...).

4. Accompagner les classements réalisés en interne de travaux menés avec des prestataires sous le contrôle des cadres scientifiques des ANOM

Compte-tenu du métrage linéaire restant à classer, les ANOM doivent, pour certains fonds, et plus particulièrement les fonds algériens, compléter les classements en interne par des prestations externalisées.

Des fonds comme celui des sous-préfectures et communes mixtes d'Algérie s'y prêtent tout particulièrement. L'ensemble du non classé représente plus de 300 m.l.

Un marché pluri-annuel de prestations de classement sera mis en place à compter de 2020. Les premiers travaux concerneront les communes mixtes de Ténès (22m.l) et Tiaret (16m.l).

C. Lancer un chantier de rétro-conversion des IR conservés en salle de lecture

Le site internet des ANOM propose actuellement 260 IR en ligne, la plupart au format XML-EAD. Il en existe encore plus de 800 sous tous types de formats en salle des inventaires des ANOM. Ces IR devront être intégrés dans le futur outil de gestion et de diffusion. Ces IR n'étant pas tous conformes aux normes et standards en vigueur, la rétro-conversion aura pour objet également la mise en conformité de ces IR.

Un marché sera lancé chaque année à compter de 2020. Le choix va se porter dans un premier temps sur des inventaires existant au format word ou PDF.

La priorité sera donnée à la rétro-conversion d'IR portant sur les fonds relatifs à l'Algérie.

D. Accélérer la mise en ligne des fonds numérisés

La cartographie des fonds numérisés montre qu'il y a actuellement trop de fonds non accessibles au chercheur. La raison principale en est le retard pris dans l'élaboration de l'instrument de recherche relatif à ces fonds numérisés.

Il convient par conséquent :

- de vérifier que les fonds numérisés l'aient été dans leur intégralité
 - de réaliser systématiquement des IR simplifiés pour permettre leur mise en ligne avec consultation des fonds numérisés pour tous les fonds qui s'y prêtent ;
 - de mettre à disposition en salle de lecture des ANOM sur un serveur dédié, les fonds numérisés qui ne sont pas encore liés à un instrument de recherche et ceux dont la réglementation en termes de protection des données à caractère personnel ne permet pas leur mise en ligne sur internet.
- La priorité sera donnée également aux fonds algériens.

E. Reprendre et développer la numérisation des fonds

La numérisation qui est essentielle à la diffusion et à la valorisation des fonds des ANOM se fera selon 5 axes :

1. Poursuite de la numérisation des séries du premier empire colonial

C 11 Canada et colonies du nord de l'Amérique



Traité de 1701 dit Traité de la Grande Paix. FRANOM C 11^A 19

Les archives ont été microfilmées il y a plusieurs décennies et le microfilm est en ligne sur le site *Archives de la Nouvelle-France* de la Bibliothèque et Archives du Canada. Il est de qualité médiocre en noir et blanc. Les ANOM sont régulièrement sollicitées pour des demandes de consultation d'originaux ou de reproduction. La coopération entre le Canada et les ANOM est ancienne et entre dans le cadre de la mémoire partagée. Le fonds représente 16m.l.

C 9 et CC 9 Saint-Domingue

Une partie des archives de Saint-Domingue a été microfilmée lors du transfert sur Aix-en-Provence des archives du premier empire colonial. Les ANOM ont participé au mois de novembre 2019 à un séminaire exploratoire sur les archives de Saint-Domingue (Haïti) au Radcliffe Institute à Harvard en présence de chercheurs haïtiens. La numérisation des fonds relatifs à Saint-Domingue aux ANOM permettra de relancer la recherche internationale sur ce pays, mais aussi de développer sur place la recherche universitaire. Le fonds représente 30 m.l.

La numérisation des séries anciennes se poursuivra en 2023 et 2024 avec la Guadeloupe.

2. Généalogie et histoire familiale

Notariat de Saint-Domingue (83 m.l.)

Le notariat de Saint-Domingue est très utilisé par les chercheurs, dans les recherches sur l'économie agricole, le commerce, l'étude de la société et notamment de l'histoire de l'esclavage. Ce fonds, contrairement aux notaires des autres territoires, n'a jamais été microfilmé. Certains registres nécessiteront avant numérisation une restauration. L'ensemble du fonds sera dé-relié avant numérisation.

Sous-série F 5b Passagers (13,5 m.l.)

En complément de l'état civil numérisé et mis en ligne par les ANOM, la numérisation de la sous-série F 5b Passagers apportera à l'histoire des familles une source complémentaire.

L'édit de 1776 faisait en effet obligation de tenir des registres des noms et qualités des passagers arrivés de France ou d'autres lieux, des noms des navires, des noms et qualités des passagers partant des colonies, des dates de départ. Ces registres devaient être envoyés en France. La sous-série F 5b comprend les listes d'embarquement et de débarquement dans les ports français et dans les ports des colonies. Elle concerne les personnes privées, le personnel civil et militaire.

3. Fonds algériens

Il s'agit dans un premier temps de mettre en ligne, en priorisant ces mises en ligne, des fonds déjà numérisés concernant l'Algérie et non encore accessibles. Il s'agit notamment :

- des archives du Conseil de gouvernement (série F du Gouvernement général) ;
- des archives relatives au sénatus-consulte (situation foncière des tribus. Série M du Gouvernement général) ;
- des archives relatives à la propriété indigène (série NN) ;
- des recensements (1G Oran) ;
- des procès des chefs de l'insurrection de 1871 (2T) ;
- des fonds d'archives privées relatives à l'Algérie (série X du Gouvernement général de l'Algérie.)

Dans le cadre de la poursuite de la numérisation des fonds algériens, le choix s'est porté pour commencer sur les fonds relatifs aux questions foncières et à la propriété :

- Gouvernement général de l'Algérie : 4M et 8M (14m.l.)
- Département d'Oran : 2N (14m.l.)
- Département de Constantine : 2N (2m.l.)

Cette opération nécessitera au préalable un comptage des plans très nombreux dans les cartons.

Seront ensuite numérisés une partie du fonds des Travaux publics (sous-séries 1N et 2N) et les très nombreux plans qui y sont conservés. Les recherches sur l'histoire de l'architecture en Algérie sont en effet

nombreuses et la manipulation des plans délicates. L'inventaire du fonds (14m.I.) et des plans (plusieurs centaines) est fait. Cet ensemble sera précédé de la mise en ligne des cartes et plans conservés dans la sous-série F 80 relatifs à l'Algérie couvrant la période 1840-1927. Cette opération sera réalisée en 2020.

4. Numérisation des films

L'année 2019 a vu l'achèvement de la numérisation des films institutionnels conservés aux ANOM, et notamment des films du service cinématographique du Gouvernement général de l'Algérie qui sont les plus nombreux (189 titres). Les ANOM conservent une vingtaine de films provenant du Musée des arts africains et océaniques, le reste consiste en des dons touchant un certain nombre de territoires. Les autres films seront numérisés au fur et à mesure.

5. Numérisation des plaques de verre

De nombreux fonds sont entrés par achats ou dons et concernent tous les territoires. Cet ensemble représente entre 8000 et 10 000 plaques.

F. Définir une stratégie concernant la base de données « Personnes et familles » et la base géographique

La base géographique et la base nominative ont été conçues, dans le contexte de la politique de diffusion en ligne aussi large que possible de ressources archivistiques (instruments de recherche et archives numérisées) poursuivie par les ANOM, comme outils d'aide à la recherche permettant de répondre aux questions « qui » et « où ».

1 La base « Personnes et familles »

À l'origine, il s'agissait d'une base de données des noms de personnes physiques cités (et indexés) dans les inventaires publiés en ligne. On y a adjoint ensuite la base de données des bagnards (plus de 85 000 noms), cette base restant par ailleurs interrogeable indépendamment.

Enfin, pour les acteurs importants de la colonisation, des notices au format EAC ont été établies (75 au total).

La base comprend près de 130 000 références. Cette base est en sommeil depuis plusieurs années car l'indexation aux nom-prénom n'a pas été poursuivie dans les IR.

L'interrogation de la base permet d'obtenir, pour la personne concernée, l'accès, soit aux inventaires la citant, soit, pour les bagnards, à la cote du dossier de bagnard.



The screenshot shows the 'IREL anom Archives nationales d'outre-mer' website. The main navigation bar includes 'INSTRUMENTS DE RECHERCHE EN LIGNE' and 'anom.aix@culture.gouv.fr'. The search results are displayed under the 'Personnes et familles' section, which is described as a 'Base nominative des personnes et familles citées dans les inventaires d'Archives'. The search criteria used are 'nom: jacob' and 'prénom: antoine'. The results show two entries for 'Jacob, Antoine Jean', one of whom was 'condamné au bagne en 1853 (Guyane française)' and another who was an 'agriculteur de Moydans (Hautes-Alpes), cité en 1848'.

La base de données en ligne n'est plus alimentée depuis 2015 alors que l'on connaît l'intérêt du public pour la généalogie et l'histoire familiale, et celui des chercheurs pour la prosopographie. Parallèlement à cette base de données, un fichier sous format Excel portant sur l'ensemble des fonds dans lesquels sont

conservés les dossiers de Personnel est enrichi régulièrement. Ceux-ci représentent environ 7,5 km. l et sont estimés à 400 000 environ.

Si dans l'immédiat, l'ensemble des fichiers ne peut être utilisé (relecture des fichiers nécessaire), la création d'une base de données EE et EE II (dossiers du personnel colonial) dont les noms seraient injectés dans la base « Personnes et famille » peut être envisagée dès le début 2021.

A l'heure actuelle la base comprend 65 000 fiches pour EE et 170 000 fiches pour EE II.

L'objectif sera également d'intégrer cette base dans le portail France-Archives.

2 La base géographique

S'agissant de ce chantier scientifique présentant un très grand intérêt pour la recherche, il convient de se rapprocher des Archives nationales (mission référentiels), ainsi que des évolutions à venir sur le portail France-Archives, piloté par le SIAF, pour articuler le travail effectué avec les référentiels lieux et définir conjointement une stratégie en matière de méthode de travail et de planification de la poursuite de ce travail, au vu des priorités de classement.

The screenshot shows the ANOM website interface for searching geographical locations. The main search bar contains 'Fort-de-France (Martinique, île de la)'. Below the search bar, there are sections for 'Variantes' (listing Fort-Royal, Fort-de-la-République, République-Ville, République-Ville, République-Ville), 'Histoire' (describing the city's origin in 1673), 'Changements de nom' (listing various historical names and dates), 'Evolution du territoire' (mentioning the Caze-Naxère area), and 'Lieux enfants' (a list of related locations like Beauséjour, Anse, Bourbon, etc.). A map on the right shows the location of Fort-de-France on the island of Martinique.

Avec le changement du système informatique des ANOM, il est impératif de garder la spécificité de ces deux bases, de continuer à les alimenter. Il devient important de constituer un groupe de travail SCN sur les référentiels afin d'aboutir à un seul référentiel tant pour les noms de lieu que pour les noms de personnes de manière à ce que ces données soient facilement identifiables sur le web.

G. Améliorer les recherches administratives

Si la création d'un pôle recherche est apparue évidente lors de la réflexion sur l'organigramme, sa structuration n'a pas été possible jusqu'à présent. En raison de l'accroissement du courrier, il serait intéressant que chaque responsable scientifique acquière des compétences autres que celles concernant ses fonds de façon à répartir équitablement la charge de travail liée aux recherches plus administratives que scientifiques.

70 à 75 % du courrier journalier concerne l'Algérie, nécessitant soit une réponse par lettres-types ou circulaires, soit une recherche dans différents fichiers ou bases de données comme les registres matricules

militaires, l'état civil ou les assignés, enfin, des recherches dans les fonds lorsqu'il s'agit de demandes relatives à des attentats, des morts pour la France, des dossiers de carrière, des décorations etc.

L'objectif est donc d'élaborer un guide en matière de recherches administratives sur l'Algérie incluant l'état civil et les problématiques de la naturalisation. Ce travail est à mener en étroite collaboration avec les autres institutions concernées par ce type de recherches (Archives nationales, Service historique de la défense, Centre des archives diplomatiques)

H. Développer les projets collaboratifs

Développer les projets collaboratifs est une nécessité. Si l'état civil de l'Algérie a été indexé au nom-prénom jusqu'en 1904, les autres territoires ne bénéficient pas d'une indexation. Cette indexation pourrait être entreprise dès l'acquisition du module valorisation de Ligéo. Cette indexation doit être notamment faite en lien étroit avec les associations de généalogistes qui travaillent déjà sur les fonds des ANOM comme le GAMT (Généalogie Algérie, Maroc, Tunisie) ou Généalogie et histoire de la Caraïbe.

AXE 4. Améliorer les conditions de conservation des archives

État des lieux des bâtiments

Les Archives nationales d'outre-mer sont constituées de bâtiments construits en trois phases :

- Le premier bâtiment a été inauguré le 6 octobre 1966. Il regroupe 18 magasins d'archives, sur 6 niveaux, représentant une surface de stockage d'environ 4.500 m².

Un système centralisé de chauffage-ventilation, implanté dans le sous-sol du bâtiment administratif qui assurait les fonctions de chauffage, humidification, filtration, ventilation, a été mis à l'arrêt au début des années 90.

- Compte-tenu de l'étroitesse du terrain, une extension en 1986 a consisté à ajouter au bâtiment actuel côté sud 16 magasins d'archives, sur 6 niveaux, représentant une surface de stockage d'environ 2.850 m². Le traitement d'air réalisé par deux centrales de traitement d'air qui assuraient les mêmes fonctions que celle de 1966 a été également mis à l'arrêt au début des années 90.

- La deuxième extension date de 1996 : elle a permis la réorganisation des espaces du bâtiment administratif ainsi que la création d'espaces publics adaptés aux nouvelles fonctions d'un centre d'archives : hall d'accueil, salle d'exposition, salle de lecture, cafétéria. L'ensemble de ces nouveaux espaces est regroupé autour d'un patio. Construit sur 3 niveaux (sous-sol, rez-de-chaussée et étage), ils jouxtent le bâtiment de 1966.

État des lieux de conservation des archives

En raison de l'arrêt de la ventilation dans les magasins, certains étages (en particulier les 4^e et 5^e étages) souffrent d'une très grande variation de température en hiver et en été. Dans certains magasins, les canalisations et le collecteur d'eaux pluviales passent au-dessus des documents.

Par ailleurs, les espaces actuels sont partiellement inadaptés car il manque des espaces fonctionnels de traitement comme la mise en quarantaine, un espace de stockage relais permettant le traitement des entrées.

Le récolement a mis en lumière de nombreux fonds stockés sur les étagères en liasses ou en piles très poussiéreux souvent non identifiés. Plusieurs fonds, provenant essentiellement des anciens territoires sous administration française, sont encore conditionnés dans l'état qu'ils avaient lors de leur rapatriement.

Enfin il n'existe pas de plan de sauvegarde des collections.

Ces manques soulignent l'absence d'une politique de conservation préventive jusqu'à présent.

Objectifs

A. Mettre en place une politique de conservation préventive

Cette politique passe par plusieurs actions, visant au final la montée en compétence de l'ensemble des agents dans ce domaine, et le développement de collaborations, notamment avec les autres SCN des archives :

1-La secrétaire générale assurera le suivi des chantiers à venir sous la conduite de l'OPPIC en lien avec la responsable sécurité/sûreté des ANOM et en lien avec les agents de l'atelier de restauration. À terme un chargé de mission conservation préventive sera désigné.

2-Afin de sensibiliser tous les agents à la conservation préventive, une formation in-situ sur trois ans pilotée par le SIAF et impliquant l'ensemble des agents, est mise en place. Un état des lieux a permis de dégager des actions prioritaires à mener. Tous les 6 mois, un point sera fait avec un déplacement sur place de la chargée de mission du SIAF, visant à apprécier les actions entreprises et celles encore à venir. Suite à la première session de formation, 5 groupes de travail ont été mis en place.

3- Sur la base du récolement, sera lancé un chantier des collections avec passation de marchés pluriannuels pour le conditionnement et le reconditionnement des fonds d'archives non convenablement ou pas conditionnés. Le total des fonds d'archives à conditionner ou reconditionner, s'élève à 5000 m.l. Une AMOA a été choisie. Elle a débuté en novembre 2019. Elle a pour objectif d'assister les ANOM dans la définition

des traitements de conservation, pour l'organisation du chantier, et la rédaction d'un appel d'offres ; ce chantier des collections intègre également le dépoussiérage des fonds d'archives et des magasins.

4- À compter du mois de juin 2020, la secrétaire générale en lien avec la responsable des fonds et la responsable sécurité/sûreté des ANOM, lancera une réflexion visant à l'élaboration d'un plan de sauvegarde des collections sur la base des préconisations et méthodologies à définir dans le cadre de la formation in-situ sur trois ans mentionnée ci-dessus.

À l'heure actuelle, seuls quelques documents identifiés comme ayant une valeur historique sont conservés dans le coffre au sous-sol. Cette réflexion devra être prolongée pour déterminer quels documents supplémentaires pourraient rejoindre ce coffre, et comment plus généralement signaler pour des évacuations prioritaires, certains fonds d'archives (séries anciennes, cartothèque, photographies, premiers actes de prise de possession, carnets Dreyfus...).

5- Les relations avec la brigade de pompiers du secteur ainsi que le SDIS 13 ont repris. Si le classement des ANOM en établissement ETARÉ (Établissement Répertoire) apparaît peu adapté, les ANOM sont désormais identifiées et vont bénéficier d'une ligne directe avec les pompiers.

B. Améliorer et sécuriser les conditions de conservation des fonds d'archives dans les magasins

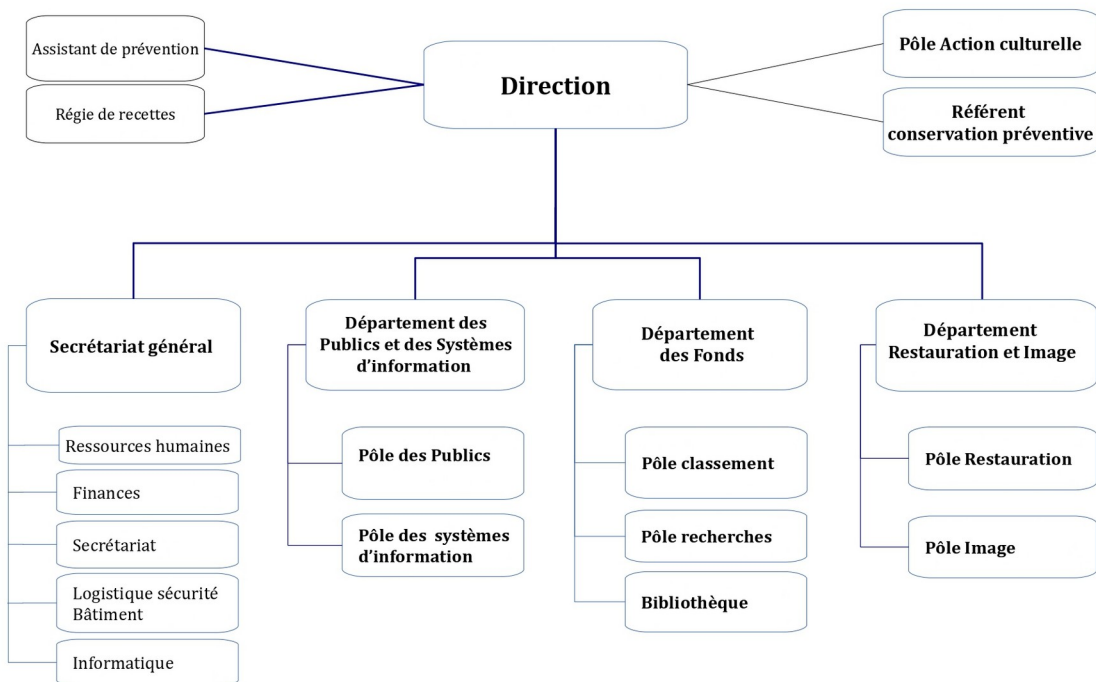
Une étude de programmation concernant des travaux à effectuer dans les magasins a déjà été menée. Une partie de ces travaux relève de la mise aux normes techniques en matière de sécurité électrique et des huisseries qui sont indispensables.

Les autres travaux visent à améliorer l'inertie thermique du bâtiment et éventuellement à réintroduire des systèmes de régulation des conditions de température et d'humidité relative.

Des relevés de températures ont été effectués dans les magasins. Si l'inertie hygrothermique du bâtiment limite les variations de température dans les étages inférieurs, par contre les étages supérieurs sont exposés à des variations climatiques importantes, très éloignées des conditions optimales de conservation.

Le programme des travaux à effectuer, avec un double impératif de protection des collections durant les travaux et de fermeture aux communications la plus réduite possible, sera finalisé en 2021, pour des études à mener en 2021 et 2022, avant le démarrage des travaux.

Annexe 1 : Organigramme des ANOM



Mis à jour le 10/12/2019

Annexe 2 : Les ANOM en chiffres (2019)

Capacité des magasins	42 kilomètres linéaires dont 37 kilomètres linéaires occupés
Salle de lecture	Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 17h (fermeture le 1 ^{er} lundi matin de chaque mois) En 2019 5763 séances de travail, 1752 lecteurs différents, 18302 communications
Recherches par correspondance	9268
Fonds d'archives	22 kilomètres linéaires de fonds rapatriés 10 kilomètres linéaires de fonds ministériels 900 m.l. d'archives privées
Bibliothèque	Environ 120 000 titres (monographies, revues, presse, publications officielles)
Cartothèque	Environ 60 000
Iconothèque	Environ 140 000 (dont un daguerréotype)
Instruments de recherche	260 en ligne sur 1015 en salle des inventaires
Numérisation	4,2 millions de vues en ligne
Site internet	55 344 221 pages vues
Effectifs du personnel	39 agents du ministère de la Culture

Annexe 3 : Archives relatives à l'Algérie, classements, numérisations et mises en ligne : bilan et perspectives 2017-2024

Présentation des fonds relatifs à l'Algérie

Le classement des archives de l'Algérie a toujours été une des principales préoccupations des directrices et directeurs des ANOM depuis 1966 et le reste pour les années à venir.

Les Archives nationales d'outre-mer conservent trois types de fonds d'archives relatifs à l'Algérie :

- **les archives ministérielles** issues des ministères ayant successivement eu en charge l'Algérie à savoir le Ministère de la Guerre et de l'Intérieur (1830-1910), le ministère des Affaires algériennes (1945-1963), le ministère du Sahara (1956-1961) (**soit 600 mètres linéaires**) ;

- **les archives territoriales** produites par les services de l'administration française en Algérie avant 1962 et transférées partiellement en 1961 et 1962, telles que celles du gouvernement général d'Algérie (puis délégation générale et haut-commissariat), préfectures et préfectures régionales, sous-préfectures, communes mixtes, sections administratives spécialisées, services de police, ... (**7000 mètres linéaires**) ;

- **les archives d'organismes publics ou semi-publics** comme la Banque d'Algérie et de Tunisie (notamment dossiers de personnel), le Crédit foncier Algérie-Tunisie, l'Organisation commune des régions sahariennes, le bureau industriel algérien (**soit 2300 mètres linéaires**).

L'ensemble de ces archives constitue un total d'environ **dix kilomètres linéaires**. **Les archives territoriales rapatriées sont estimées représenter 10 à 12% du total des archives produites en Algérie avant 1962¹.**

Bilan des traitements déjà effectués²

...en matière de classement et de description de fonds d'archives

L'ensemble des fonds relatifs à l'Algérie, qu'ils soient déjà classés ou non, sont identifiés et décrits dans l'État général des fonds, mis en ligne sur le site Internet des ANOM :

(<http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/wz818idcda>).

75 % de ces fonds sont classés et accessibles en salle de lecture. Environ 2 kilomètres linéaires restent à classer.

Depuis une dizaine d'années, les classements ont porté en priorité sur les fonds :

- du Gouvernement général d'Algérie (notamment les archives des cabinets civils et militaires),
- des services de police (Renseignements généraux, Services régionaux de la police judiciaire, commissariats de police),
- des préfectures (notamment services des liaisons nord-africaines et sous-préfectures).

355 instruments de recherche décrivent ces fonds déjà classés : **80 instruments de recherche (20 %)** sont d'ores et déjà disponibles en ligne sur le site des ANOM (<http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ir>) et sur le portail France Archives (<https://francearchives.fr/>) tandis que deux cent soixante-quinze instruments de recherche sont disponibles sous forme numérique ou numérisée sur demande et sous forme papier consultable en salle des inventaires des ANOM.

... en matière de numérisation de documents

Parallèlement, seize fonds ont été numérisés

Sont déjà visualisables en ligne plus de 600 000 images, à savoir :

¹ Cette estimation a été faite à partir des inventaires existants, des bordereaux de versement de fonds transférés, des rapports des différents directeurs des services d'archives en Algérie. Le total des archives produites en Algérie étant estimé à 80 km.l.

² Un bilan sur les trois dernières années figure en annexe.

- les archives des bureaux arabes de l'Algérois, de l'Oranie et du Constantinois pour la période 1830-1922 (séries I, II, J, JJ et K, KK du gouvernement général de l'Algérie)³,
- les registres des procès-verbaux des conseils de gouvernement de 1832 à 1870 (sous-série 3F du gouvernement général d'Algérie).⁴

S'ajoutent à cet ensemble l'état civil de l'Algérie (717 028 images) et les registres matricules militaires (427 945 images)

Près d'un million deux cent mille images sont encore en cours de contrôle, de retraitement et d'indexation en prévision de leur mise en ligne (voir liste en annexe).

Perspectives de travail pour la période 2020-2024

...en matière de traitement, de description de fonds et de rétroconversion des fonds

Des classements sur de grands ensembles sont à terminer (Renseignements généraux d'Oran, préfecture de Constantine); d'autres classements seront entrepris (ministère du Sahara, secrétariat général du gouvernement général de l'Algérie). Le classement des archives des communes mixtes sera poursuivi et achevé, tout comme celui des dossiers de procédure de non-lieu issus des tribunaux algériens des régions de Constantine et d'Alger (voir tableau détaillé en annexe).

Entre 2020 et 2024, 1200 m.l. auront ainsi fait l'objet d'un classement (87 % de l'ensemble).
--

Resteront à classer environ 1100 m.l.

Un marché de rétro-conversion de l'ensemble des instruments de recherche existant aux ANOM est en cours, dont l'objectif est que tous ceux relatifs à l'Algérie soient mis en ligne d'ici 2024. Il portera donc sur les 275 instruments en recherche non encore accessibles via le portail IREL.

Cette opération concernant les instruments de recherche relatifs à l'Algérie est d'autant plus prioritaire que les chercheurs algériens sont nombreux à travailler sur ces fonds.

... en matière de numérisation de documents

Comme évoqué précédemment, des fonds déjà numérisés seront mis en ligne progressivement (notamment le fonds du sénatus-consulte du gouvernement général de l'Algérie relatif à la délimitation des tribus et des douars).

Cette mise en ligne permettra d'avoir accès à 320 m.l. d'archives, qui représentent l'ensemble des fonds numérisés sur l'Algérie jusqu'en 2020.

La numérisation sera poursuivie par des séries relatives à la propriété indigène (séries M du gouvernement général). **En 2024, plus de 70 m.l. compléteront les fonds précédemment numérisés, soit 390 ml au total.** Dans le même temps, les ANOM transmettront à l'Algérie l'ensemble des inventaires réalisés au fur et à mesure du classement des fonds, ainsi qu'une copie des fonds numérisés.

... en matière de recherches administratives et historiques

Les ANOM envisagent la rédaction d'un guide de recherches administratives sur l'Algérie (recherches sur la nationalité, l'état civil, le recrutement militaire, les assignations à résidence...) en lien avec le SIAF et les services d'archives du ministère des Armées et du ministère des Affaires étrangères.

L'absence d'information relative aux fonds d'archives antérieurs à 1962 actuellement conservés en Algérie⁵ est fortement préjudiciable à l'orientation des chercheurs, professionnels ou amateurs, et des particuliers, notamment des citoyens algériens, toujours plus nombreux à solliciter les ANOM pour des documents

³ Consultation : Alger : <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/wu656f0b>, Oran : <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/jh328jdb> et Constantine : <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/qz984pju>

⁴ Consultation à l'adresse suivante : <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/zh311pkw>

⁵ Actuellement, aucun site internet ne recense les fonds d'archives antérieurs à 1962 conservés en Algérie, aucun instrument de recherche ni aucun annuaire des services d'archives algériens ne sont disponibles en ligne.

qu'elles sont pourtant réputées ne pas détenir (état civil indigène, cadastre, actes notariés, jugements civils et correctionnels, etc...)⁶.

Les ANOM participent enfin aux travaux interministériels pilotés par le SIAF concernant la facilitation de l'accès aux archives relatives aux disparus de la guerre d'Algérie, pour la part qui les concerne : dérogations générales, déclassifications, guide sur les archives. Ces travaux déboucheront ensuite sur l'élaboration commune d'un guide des sources sur la guerre d'Algérie.

⁶ 70 à 75 % du courrier reçu concerne l'Algérie

ANNEXES

Documents ottomans

Parmi les archives territoriales transférées partiellement lors de l'indépendance ont été retrouvés, au fur et à mesure des classements, des documents dits « ottomans » antérieurs à la présence française en Algérie et rédigés en langue turque.

Ces documents ont fait l'objet à diverses reprises de restitution à l'Algérie :

- en 1967, André Chamson a remis à l'ambassadeur d'Algérie 450 registres ou cahiers (soit 47 cartons) ;
- en 1975, Valéry Giscard d'Estaing a remis lors de sa visite en Algérie des registres originaux en langues turque et arabe (152 cartons) ;
- le 6 décembre 1981, l'ambassade de France en Algérie a remis des registres turcs antérieurs à 1830 (15 cartons) ;
- le 21 octobre 2001, des traités de la série C du gouvernement général d'Algérie « archives espagnoles » (XVI^e-XIX^e siècles) (4 cartons) et des documents divers non classés des XVIII^e-XIX^e siècles (2 cartons).

A l'occasion du dernier récolement des ANOM en 2018, un reliquat de 10 cartons a été retrouvé et pourrait faire l'objet d'une restitution à l'Algérie. Le fonds comprend des documents financiers et comptables et des cahiers d'exercice de grammaire arabe (XVII^e-XIX^e siècles)

Bilan des travaux effectués en 2017-2019

Classements et mise à disposition d'instruments de recherche

Intitulé du fonds	Métrage linéaire	Instrument de recherche
Fonds territoriaux		
Gouvernement général de l'Algérie. Naturalisations GGA 8G	3,4 m.l.	Disponible en salle des inventaires et sous forme numérique à la demande*
Gouvernement général de l'Algérie. Finances GGA 1Q et 2Q	26 m.l.	Disponible en salle des inventaires et sous forme numérique à la demande*
Préfecture d'Alger. État civil des indigènes 91 4G	12,4 m.l.	Disponible en salle des inventaires et sous forme numérique à la demande*
Service régional de police judiciaire Oran 92 2F	33 m.l.	Disponible en salle des inventaires et sous forme numérique à la demande*
Commune mixte de Djurdjura 91502	28 m.l.	En ligne http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/dk989oiv
Commune mixte de Palestro 9155	2,2 m.l.	En ligne http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/bd408vpm
Commune mixte de l'Edough 93301	4 m.l.	En ligne http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/sd382uvsv
Commune mixte de Jemmapes 93602	14,5 m.l.	En ligne http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/iu157bvx
Total des classements	123,5 m.l.	

*Ré-troconversion prévue dans le cadre du marché 2020-2023 et mise en ligne avec Ligeo Diffusion

Numérisations réalisées

Intitulé du fonds	Nombre de vues numérisées	Instrument de recherche
Fonds ministériels		
F 80 Cartes et plans	502	Numérisation complémentaire en cours En attente de mise en ligne
Fonds territoriaux		
Gouvernement général de l'Algérie		
GGA 1AA-1BB-3BB/1EE-2EE/2F-5F 152 registres	36342	Finalisation de l'IR En attente de mise en ligne
GGA E Correspondance politique général 70 microfilms	41945	Finalisation de l'IR En attente de mise en ligne
GGA 3F Conseil de gouvernement 4835 registres	968327	Finalisation de l'IR En attente de mise en ligne
GGA 1H-2H Affaires indigènes 141 registres	21488	Rétro-conversion de l'IR dans le cadre du marché 2020-2023 Finalisation de l'IR En attente de mise en ligne
GGA 1M Propriété indigène 340 microfilms et 1700 plans	261237	Saisie de l'IR dans Ligeo Gestion Finalisation de l'IR En attente de mise en ligne
GGA 2T Tribunaux 14 microfilms	10956	Saisie de l'IR dans Ligeo Gestion Finalisation de l'IR

		En attente de mise en ligne
GGA X Archives privées 38 microfilms	22114	Rétro-conversion de l'IR dans le cadre du marché 2020-2023 Finalisation de l'IR En attente de mise en ligne
Préfectures (Alger 91 et Oran 92)		
91 6M Colonisation 13 registres	13000	Saisie de l'IR dans Ligeo Gestion Finalisation de l'IR En attente de mise en ligne
92 1G Population 202 microfilms	107000	Rétro-conversion de l'IR dans le cadre du marché 2020-2023 Finalisation de l'IR En attente de mise en ligne
92 MM Colonisation 43 registres	9420	Rétro-conversion de l'IR dans le cadre du marché 2020-2023 Finalisation de l'IR En attente de mise en ligne
92 NN Propriété indigène 747 registres	102380	Rétro-conversion de l'IR dans le cadre du marché 2020-2023 Finalisation de l'IR En attente de mise en ligne

Perspectives 2020-2024

Travaux de classements

Programme 2020

Intitulé du fonds	Métrage linéaire	Objectifs de traitement	Diffusion de l'instrument de recherche
Fonds ministériels			
Ministère de l'Intérieur. Bureau des successions musulmanes 83F	54 m.l.	Fin du classement. Finalisation de l'IR.	Mise en ligne avec Ligeo Diffusion
Ministère de l'intérieur. Dossiers de personnel F 80	85 m.l.	Fin du classement. IR disponible en salle des inventaires et sous forme numérique sur demande	Rétro-conversion dans le cadre du marché 2020-2023 et mise en ligne avec Ligeo Diffusion
Fonds territoriaux			
Gouvernement général de l'Algérie Caisse des dépôts et consignations GGA 8Q	37 m.l.	Fin du classement et du conditionnement Finalisation de l'IR dans Ligeo Gestion	Mise en ligne avec Ligeo Diffusion
Gouvernement général de l'Algérie. Assistance et hygiène publiques Série U (1830-1955)	30 m l	Récolement des liasses Définition d'un cadre de classement général Classement des sous-séries Création d'IR dans Ligeo Gestion	Mise en ligne avec Ligeo Diffusion
Gouvernement général de l'Algérie. Cabinet militaire (1940-1945)	5 m.l.	IR disponible en salle des inventaires	Rétro-conversion dans le cadre du marché 2020-2023 et mise en ligne avec Ligeo Diffusion
Passeports de la sous-préfecture de Blida	8 m.l.	Fin du classement Finalisation de l'IR dans Ligeo Gestion	Mise en ligne avec Ligeo Diffusion
Fonds de la commune mixte de Ténès	22 m.l.	Classement Rédaction d'un IR dans Ligeo Gestion	Mise en ligne à la fin de l'année
Fonds de la commune mixte de Tiaret	16 m.l.	Classement Rédaction d'un IR dans Ligeo Gestion	Mise en ligne à la fin de l'année
Fonds de la commune mixte de Djendel	15,5 m.l.	Classement Rédaction d'un IR dans Ligeo Gestion	Mise en ligne à la fin de l'année
Fonds de la commune mixte de Boghari	8,5 m.l.	Classement Rédaction d'un IR dans Ligeo Gestion	Mise en ligne à la fin de l'année
Tribunaux algériens	50 m.l.	Classement Finalisation des IR dans Ligeo Gestion	Fin de classement prévu en 2022

Programme 2021-2022

Intitulé du fonds	Métrage linéaire	2021	2022
Fonds ministériels			
Ministère du Sahara	101 m.l.		Début du classement
Fonds territoriaux			
Gouvernement général de l'Algérie. Affaires économiques. Série O	38 m.l.	Classement et mise en ligne de l'instrument de recherche	
Préfectures d'Alger et d'Oran. Distinctions honorifiques.	43.5 m.l.		Classement
Fonds de la commune mixte de Djebel	15 m.l.	Classement	Mise en ligne de l'instrument de recherche
Fonds de la commune mixte de Cherchell	48 m.l.	Classement	Mise en ligne de l'instrument de recherche
Fonds de la commune mixte de Fort National	11 m.l.	Classement	Mise en ligne de l'instrument de recherche
Fonds de la commune mixte de Chélif	55 m.l.	Classement	Mise en ligne de l'instrument de recherche
Fonds des tribunaux algériens	100 m.l.	Classement de 50 m.l.	Classement de 50 m.l.

Programme 2023-2024

Intitulé du fonds	Métrage linéaire	2023	2024
Fonds ministériels			
Ministère du Sahara	101 m.l.	Fin du classement Mise en ligne de l'instrument de recherche	
Organisation commune des régions sahariennes	160 m.l.	Début du classement	Fin du classement et mise en ligne de l'instrument de recherche
Fonds territoriaux			
Gouvernement général de l'Algérie. Secrétariat général	147 m.l.	Début du classement	Fin de classement et mise en ligne de l'instrument de recherche
Préfectures d'Alger et d'Oran. Distinctions honorifiques.	43.5 m.l.	Mise en ligne de l'instrument de recherche	
Département d'Alger. Police du département des étrangers	50 m.l.	Classement	Mise en ligne de l'instrument de recherche
Fonds des tribunaux algériens	50 m.l.	Classement	Mise en ligne des instruments de recherche
Fonds des communes mixtes	60 m.l.	Classement	Mise en ligne des instruments de recherche

Travaux de numérisation et de mise en ligne d'images numérisées⁷

Programme 2020-2021

Intitulé du fonds	Nombre de fichiers numériques	2020	2021
Ministère de la Guerre et de l'Intérieur en charge de l'Algérie. Cartes et plans. F 80	495	Contrôle des images Numérisation complémentaire Mise en ligne	
Gouvernement général de l'Algérie. Films.	186	Mise en ligne	
Gouvernement général de l'Algérie. Agences des concessions d'Afrique. Série B	1,2 m.l.		Contrôle des images Numérisation complémentaire éventuelle Mise en ligne
Gouvernement général de l'Algérie. Correspondance politique générale. 1EE	1.5 m.l.		Contrôle des images Numérisation complémentaire éventuelle Mise en ligne
Gouvernement général de l'Algérie. Conseil de gouvernement. 2F , 4F et 5F	1,5 ml		Contrôle des images Numérisation complémentaire éventuelle Finalisation de l'IR Mise en ligne
Gouvernement général de l'Algérie. Affaires indigènes 1HH-2HH	5,5 m.l.	Contrôle des images Numérisation complémentaire éventuelle	Finalisation de l'IR Mise en ligne
Gouvernement général de l'Algérie. Propriété indigène. 8M	15 m.l.	Numérisation	Fin de numérisation Contrôle des images Rétroconversion de l'IR correspondant dans le cadre du marché de rétroconversion 2020-2023 Mise en ligne
Gouvernement général de l'Algérie. Dons et acquisitions. X	52 m.l.		Contrôle des images Numérisation complémentaire éventuelle
Gouvernement général de l'Algérie. Senatus consulte. 1M	43 m.l. et 1750 plans	Contrôle des images Numérisation complémentaire éventuelle Finalisation de l'IR	Mise en ligne
Gouvernement général de l'Algérie. Registres du conseil du gouvernement 3F	38 m.l.	Finalisation de l'IR	Contrôle des images Numérisation complémentaire éventuelle Mise en ligne
Gouvernement général de l'Algérie. Travaux publics. 1N et 2N	14 m.l. et 500 plans		Numérisation
Gouvernement général de l'Algérie. Procès des chefs de	1.2 m.l.	Contrôle des images Numérisation	

⁷ Les travaux de numérisation ne portent que sur des fonds territoriaux à l'exception des cartes et plans issus des archives du ministère de la guerre et de l'intérieur (F 80).

l'insurrection de 1871		complémentaire éventuelle Mise en ligne	
Préfecture d'Alger. Colonisation. 6M	0,5 m.l.		Contrôle des images Numérisation complémentaire éventuelle Mise en ligne
Préfecture d'Oran. Colonisation. MM	2,5 m.l.		Contrôle des images Numérisation complémentaire éventuelle

Programme 2022-2024

Intitulé du fonds	Métrage linéaire à numériser	2022	2023	2024
Gouvernement général de l'Algérie. Travaux publics. 1N et 2N	14 m.l. et 500 plans	Fin de la numérisation	Contrôle des images Numérisation complémentaire éventuelle	Mise en ligne
Gouvernement général de l'Algérie. Dons et acquisitions. Série X	52 m.l.	Finalisation de l'IR Mise en ligne		
Préfecture d'Oran. Séquestre et propriété indigène. NN	30,5 m.l.	Contrôle des images Numérisation complémentaire éventuelle Finalisation de l'IR Mise en ligne		
Préfecture d'Oran. Population. 1G	37,5 m.l.	Contrôle des images Numérisation complémentaire éventuelle Mise en ligne		
Préfecture d'Oran. Colonisation. MM	2,5 m.l.	Finalisation de l'IR Mise en ligne		
Préfecture d'Oran. Tribus du sénatus-consulte. 2N	14 m.l.	Numérisation	Contrôle des images Numérisation complémentaire éventuelle	Finalisation de l'IR Mise en ligne
Préfecture de Constantine. Service de la propriété indigène. N	30 m.l.	Numérisation	Fin de numérisation.	Contrôle des images Numérisation complémentaire éventuelle Mise en ligne